

FORMULAIRE d'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 (EIN2) POUR LES PROJETS, TRAVAUX ET AMÉNAGEMENTS



Pourquoi ?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Évaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.

Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

*Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « où trouver l'info sur Natura 2000 ? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.*

Pour qui ?

*Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

L'évaluation des incidences

***est avant tout une démarche d'intégration des enjeux Natura 2000
dès la conception du plan ou projet.***

Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.

***Vous trouverez toutes les informations nécessaire pour remplir ce formulaire dans
la rubrique "Où trouver l'information sur Natura 2000 " à la fin de ce formulaire***

Coordonnées du porteur de projet:Nom (personne morale ou physique) : Adresse : Commune et département : Téléphone : Email : **Nom du projet :**

Lieu du projet (commune(s) et lieux-dits) :

Avant de démarrer un projet ou un programme de travaux, d'ouvrages, ou d'aménagements, le maître d'ouvrage (ou le pétitionnaire) doit identifier **si le projet est susceptible d'avoir un effet significatif sur les milieux naturels, les espèces et les habitats d'intérêts communautaires présents dans un ou plusieurs sites Natura 2000 au regard des objectifs de conservation.**

L'encadrement et la mise en œuvre des évaluations des incidences Natura 2000 sont précisés dans les articles L414-4 et suivants et R414-19 et suivants du code de l'environnement (CE).

La liste nationale (R414-19 du CE) et les listes locales 1 et 2 (arrêtés préfectoraux du 11/03/2014) définissent les plans, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à évaluation des incidences Natura 2000.

- ☐ Mon projet ne relève d'aucune de ces listes, l'évaluation est terminée
☒ Mon projet relève d'une de ces listes*, vous devez continuer l'évaluation :

☒ Liste nationale : item n°☐ Liste locale 1 : item n°☐ Liste locale 2 : item n°

☐ J'ai pris contact avec l'animateur du site Natura 2000

• FR

• FR

• FR

*Nota : Les listes complètes sont consultables sur le site internet de la DREAL <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/textes-de-reference-et-listes-locales-a7711.html> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > L'évaluation d'incidences Natura 2000> Textes de référence et listes locales)

1 Description du projet, des travaux ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet ou de l'intervention sur papier libre en complément à ce formulaire. Cf. texte ci-dessous

a. Nature du projet, des travaux ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, etc.).

Le projet consiste en la réfection de l'ouvrage d'art « n° PON035 » sur la commune de Fréjus. Cet ouvrage d'art permet de franchir le vallon de Valescure et soutient la voie communale Chemin de Valescure.

L'ouvrage existant est un pont à poutres métalliques avec un tablier en voutains de briques et des culées en pierres maçonnées. Le pont dispose également d'un garde-corps métallique et de trottoirs d'environ 53 cm de largeur chacun. La voie de circulation quant à elle, est à sens unique et mesure 2,35 m de large.

La largeur de l'ouvrage sera conservée, ainsi que la présence des deux trottoirs. Cependant, la largeur de la chaussée sera élargie à 2.50 m selon les recommandations de la SDIS pour permettre le passage des pompiers et des véhicules de secours.

Le tablier existant sera remplacé par un tablier en béton armé, la section hydraulique actuelle sera également conservée.

La stabilité du mur riverain de la parcelle n°0895 ne pourra pas être assurée pendant la phase de terrassement. Il sera donc détruit puis reconstruit dans le cadre du projet.

Des caniveaux asphalté sont réalisés en rive de chaussée et la pente longitudinale de l'ouvrage permet l'évacuation des eaux côté rive droite. Des garde-corps seront implantés en rive des trottoirs afin de conserver une largeur de passage pour les piétons.

En rive droite les poteaux électriques devront être déplacés. Un système de blindage sera mis en œuvre selon les recommandations du concessionnaire.

b. Motivation du projet

☐ économique

☐ social

☒ sécurité publique

☐ environnemental

☐ autres (préciser)

c. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.). **Cf. annexe 1**

Le projet est situé :

Nom de commune :	Fréjus	N° Département :	83
adresse :	460 chemin de Valescure 83600 Fréjus		
Lieu-dit :			
parcelles cadastrales :	L'ouvrage est à reconstruire à l'emplacement de l'ouvrage initial sur le domaine public. La base vie et le stockage des matériaux et des engins de chantier reste à définir mais évitera toute zone à enjeu écologique identifiée dans le prédiagnostic écologique du secteur.		

☒ Hors site(s) Natura 2000

indiquer à quelle distance du site (en mètres ou kilomètres)

à 2,2 km	(m ou km) du site n° FR93-	1628 Esterel
à 3,1 km	(m ou km) du site n° FR93-	01627 Embouchure de l'Argens
à	(m ou km) du site n° FR93-	
à	(m ou km) du site n° FR93-	

☐ En site(s) Natura 2000. Cocher le(s) site(s) concerné(s) :

- ☐ FR9301615 : Basses gorges du Verdon ZSC
- ☐ FR9301610 : Cap Sicié - Six-Fours ZSC
- ☐ FR9312014 : Colle du Rouet (La) ZPS
- ☐ FR9301624 : Corniche varoise - Taillat - Lardier - Camara ZSC
- ☐ FR9301589 : Durance (La) ZSC
- ☐ FR9312003 : Durance (La) ZPS
- ☐ FR9301627 : Embouchure de l'Argens ZSC
- ☐ FR9301628 : Estérel ZSC
- ☐ FR9312016 : Falaises du Mont Caume ZPS
- ☐ FR9301625 : Forêt de Palayson - Bois du Rouet ZSC
- ☐ FR9301574 : Gorges de la Siagne ZSC
- ☐ FR9301616 : Grand canyon du Verdon - Plateau de la Palud (ZSC)
- ☐ FR9310020 : Iles d'Hyères (ZPS)
- ☐ FR9302001 : Lagune du Brusc (La) ZSC
- ☐ FR9301621 : Marais de Gavoty - Lac de bonne Cougne - Lac Redon ZSC
- ☐ FR9301606 : Massif de la Sainte-Baume ZSC
- ☐ FR9301617 : Montagne de Malay ZSC
- ☐ FR9301605 : Montagne Sainte-Victoire ZSC
- ☐ FR9310067 : Montagne Sainte-Victoire ZPS
- ☐ FR9301608 : Mont Caume, Mont Faron, forêt des Morières ZSC
- ☐ FR9301620 : Plaine de Vergelin-Fontigon - Gorges de Chateaudouble - Bois des Clappes ZSC
- ☐ FR9310110 : Plaine des Maures (La) ZPS
- ☐ FR9301622 : Plaine et massif des Maures ZSC

- ☐ FR9301609 : Pointe Fauconnière (La) ZSC
- ☐ FR9301613 : Rade d'Hyères ZSC
- ☐ FR9312026 : Sainte-Baume occidentale ZPS
- ☐ FR9312008 : Salins d'Hyères et des Pesquiers (ZPS)
- ☐ FR9301618 : Sources et tufs du Haut Var ZSC
- ☐ FR9301626 : Val d'argens (Le) ZSC
- ☐ FR9312022 : Verdon (Le) ZPS
- ☐ FR9301997 : Embiez – Cap Sicié ZSC

d. Étendue/emprise du projet, des travaux ou de l'intervention

Emprises au sol temporaires et permanentes de l'implantation/du projet (si connue) :

(m²)

ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

☐ < 100 m²

☐ 1 000 à 10 000 m² (1 ha)

☐ 100 à 1 000 m²

☐ > 10 000 m² (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) : (m)

- Emprises en phase chantier : (m²)

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, les travaux ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

La base vie et le stockage des matériaux et engins de chantier seront implantées à proximité et éviteront toute zone écologique à enjeu identifiée dans le prédiagnostic écologique.

Lors de la réalisation des travaux, le chemin sera fermé à la circulation au droit de l'ouvrage. Une déviation routière sera mise en place par l'avenue André Léotard puis l'avenue de Valescure, un accès des riverains immédiats aux travaux sera maintenu en permanence de part et d'autre du chantier.

e. Durée prévisible et période envisagée des travaux ou de l'intervention :

- Projet, travaux, intervention :

☒ diurne

☐ nocturne

- Durée précise si connue : (jours, mois)

ou durée approximative (cocher la case correspondante) :

☐ < 1 mois

☐ 1 an à 5 ans

☒ 1 mois à 1 an

☐ > 5 ans

- Période précise si connue : (de tel mois à tel mois)

ou période approximative (cocher la(les) case(s) correspondante(s)) :

☐ Printemps

☒ Automne

☐ Été

☒ Hiver

- Fréquence :

☐ chaque année

☐ chaque mois

☒ autre (préciser) : Unique

f. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet, les travaux généreront des interventions ou des rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

En phase exploitation, Le projet n'est pas de nature à engendrer des eaux usées. Les rejets seront des eaux pluviales de ruissellement. L'étanchéité de l'ouvrage est assurée par la mise en œuvre d'une étanchéité par feuilles préfabriquées sur la dalle. L'évacuation longitudinale des eaux pluviales sur la chaussée se fera par des drains de chaussée disposés dans les trottoirs. Une nappe drainante est mise en œuvre à l'arrière des chevêtres, et les eaux récoltées sont évacuées dans le cours d'eau par l'intermédiaire de barbacanes et d'un drain en pied.

Des caniveaux asphalté sont réalisés en rive de chaussée. La pente longitudinale de l'ouvrage permet l'évacuation des eaux pluviales côté rive droite.

Durant la phase travaux, malgré la protection du cours d'eau pendant la déconstruction, le risque d'effluents peut toujours être présent mais celui-ci est limité au maximum.

Il sera interdit de déverser ou de rejeter les eaux de chantier dans le cours d'eau.

Le cours d'eau sera dévié pendant toute la durée des travaux. Des batardeaux seront mis en place à l'amont et à l'aval. Un système de canalisations guidera les eaux de l'amont à l'aval et un système de pompage d'appoint sera mis en place.

g. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet en euros (€) et toutes taxes comprises (TTC).

Coût global du projet en chiffres : 130 000 euros (TTC)

ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

☐ < à 5 000 € TTC

☐ de 20 000 € à 100 000 € TTC

☐ de 5 000 à 20 000 € TTC

☐ > à 100 000 € TTC

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes : Cf. annexe 2

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

Nature du chantier ou du projet

- ☐ Travaux en falaise
- ☐ ~~Nécessité d'élagage, de coupe d'arbres~~
- ☒ Pistes de chantier, circulation, aires de stationnement de véhicules
- ☒ Stockage d'engins et de matériaux
- ☒ Base de vie et locaux de chantier (groupe électrogène, produits, ...)
- ☒ Travaux de terrassement, remblais, déblais

Impact sur les ressources

- ☐ ~~Rejets dans le milieu aquatique~~
- ☐ ~~Prélèvement d'eau~~
- ☐ ~~Prélèvement de matériaux (bois, granulat, blocs de pierre, ...)~~
- ☒ Prélèvement de terres (substrat, décapage de sol, stockage de terres végétales, ...)
- ☐ ~~Prélèvement d'autres ressources naturelles (à préciser)~~

Impact sur les espaces et les espèces

- ☐ ~~Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)~~
- ☒ Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- ☒ Piétinements

Nuisances et pollutions potentielles ou avérées

- ☒ Poussières
- ☒ Bruits
- ☒ Vibrations
- ☐ ~~Travaux nocturnes~~
- ☒ Travaux diurnes
- ☐ ~~Nécessité d'éclairage de chantier~~
- ☒ Déchets (aires de collecte, de stockage, de traitement sur site avant collecte, ...)
- ☐ ~~Actions de dépollution (extraction macro-déchets, ...)~~
- ☐ ~~Autres pollutions ou nuisances possibles (avant, pendant et après travaux)~~

Autres incidences possibles

...

Au regard de ces questions, expliquer **la zone d'influence** que vous avez déterminée :

La zone d'étude s'inscrivant dans un contexte fortement anthropisé, en bordure du chemin de Valescure, tout en étant structurée par la présence d'un cours d'eau temporaire méditerranéen, la zone influence du projet en phase de chantier correspond à une zone tampon de 20 m autour de la zone d'intervention.

3 État des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet, les travaux ou l'intervention sur cette zone.

a) Protection réglementaire / foncière / contractuelle et inventaires patrimoniaux :

Le projet est situé en :

☐ Parc National :

☐ Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) :

☐ Site Inscrit/Classé :

☐ Réserve de Biosphère :

☐ Parc Naturel Régional (PNR) :

☐ Réserve Naturelle Nationale (RNN) :

☐ Réserve Naturelle Régionale (RNR) :

☐ Aires Marines Protégées (AMP) :

☐ Sanctuaire Pelagos (ASPIM) :

☐ Espace Naturel Sensible (ENS) :

☐ Espace Boisé Classé (EBC) :

☐ Site Naturel Protégé du Conservatoire du Littoral (CDL) :

☐ Site international zones humides RAMSAR :

☐ Projet d'Intérêt Général (PIG) de protection :

☒ Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

☐ Terrestre de type I ☒ Terrestre de type II ☐ Marine de type I ☐ Marine de type II

La zone d'influence intersecte la limite ouest de la Plaine et vallon de Valescure (id 930020267) – environ 560 m² (20 m² pour le périmètre du projet).

☒ Plan national d'action (PNA) en faveur des espèces menacées

☐ Aigle de Bonelli ☒ Tortue d'Hermann ☒ Lézard Ocellé ☐ Gypaète barbu ☐ Petite Masette

☐ Cistude d'Europe ☐ Armérie de Belgentier ☐ Chiroptères

Si dans l'emprise du PNA Tortue d'Hermann indiquer la zone de sensibilité :

☐ majeure ☐ notable ☐ moyenne à faible ☒ très faible

Une note précisant les modalités de prise en compte de la Tortue d'Hermann et de ses habitats dans les projets d'aménagement est disponible sur le site de la DREAL PACA (<https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/deuxieme-plan-national-d-actions-2018-2027-en-a385.html>)

Le projet est situé en :

Zone de présence du castor d'Eurasie : ☐ oui ☒ non

Zone de présence de la loutre d'Europe : ☐ oui ☒ non

☐ réserve biologique ou naturelle (nationale/géologique) :

☐ zone humide (inventaire départemental) :

☐ zone de compensation :

☐ site conservatoire des espaces naturels :

b) Usages :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- ☐ Aucun
- ☒ Pâturage / fauche
- ☐ Chasse
- ☐ Pêche
- ☐ Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- ☒ Agriculture
- ☐ Sylviculture
- ☐ Activités militaires
- ☐ Perturbations diverses (inondations, incendies, décharges, déblais/remblais, écobanisation, etc...)
- ☐ Plongée (sous marine, apnée, randonnée subaquatique, sentier sous marin)
- ☒ Construite/urbanisée, non naturelle :

Habitations, annexe, jardins, voirie, ouvrage de franchissement.

☐ Autre (préciser l'usage) :

/

Commentaires :

/

4 Milieux naturels et espèces

Renseigner les tableaux en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Vous pouvez interroger, à ce sujet, l'animateur du site Natura 2000 dont vous trouverez les coordonnées indiquées dans la rubrique "Animateurs de sites" à la fin de ce formulaire.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro et l'angle des prises de vue sur la carte de localisation.

CF Annexe 3

Photo 1 : L'ouvrage de franchissement et le cours d'eau – vue côté aval

Photo 2 : Vue vers l'ouest, depuis le chemin de Valescure

Photo 3 : Vue vers l'est depuis le chemin de Valescure

Photo 4 : Vue vers l'est depuis le chemin de Valescure

Photo 5 :

Photo 6 :

a) Tableau milieux naturels : type d'habitat naturel

Cocher si présent ☐ oui

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires (nom, surface, etc...)
Milieux forestiers	forêt de résineux	☐	
	forêt de feuillus	☐	
	forêt mixte/mosaïque	☐	
	plantation/régénération/ornement	☐	
	autre	☒	Petit bois anthropique de feuillus caducifoliés : Bois anthropiques dominés par le Chêne pubescent. (G5.2 / 84.3)
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse/prairie sèche	☐	
	pelouse semi-boisée	☐	
	lande	☐	
	garigue / maquis	☐	
	autre	☒	Végétations herbacées anthropiques (E5.1 / 87) -Champ privé, sec et rudéralisé.
Milieux rocheux	falaise	☐	
	éboulis	☐	
	affleurement rocheux	☐	
	blocs	☐	
	autres	☐	
Zones humides	lagune méditerranéenne	☐	
	cours d'eau (source, rivière, fleuve)	☒	Vallon de Valescure - cours d'eau temporaire (C2.5 / 24.16)
	lac/étang/marais	☐	
	mare/dépression	☐	
	fossé/roubine/lône/canal	☐	
	prairie humide	☐	
	autre	☒	
Milieux littoraux	dunes fixées ou mobiles	☐	
	plages et bancs de sables	☐	
	plages et bancs de galets	☐	
	laisses de mer (dépôts naturels)	☐	
	autre	☐	
Milieux marins	sables fins/grossiers	☐	
	replats boueux/sableux/sédiments	☐	
	réécifs/falaises/îlots maritimes	☐	
	herbiers (posidonies)	☐	
	autre	☐	
Autre(s) milieu(x)		☒	- Berges périodiquement inondées, à végétation pionnière et éphémère (C3.5 / 24.5) - Berges asséchées lors du passage écologique présentant toutefois une flore

		hygrophile. -Formations riveraines à grandes cannes (C3.3 / 53.6) -Haies d'espèces indigènes fortement gérées (FA.2 / -)
--	--	--

b) Tableau espèces faune, flore :

Cocher si présent ☐ oui

Remplissez en fonction de vos connaissances (cf. Document d'Objectifs Natura 2000) :

Liste non exhaustive

Cf ANNEXE 4 : Pré-diagnostic écologique réalisé en 2026

GROUPE D'ESPECE	NOM DE L'ESPECE	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone par l'espèce...)	Préciser si proche du projet et à combien
Reptiles et Amphibiens	Tortue aquatique (Cistude d'Europe)	☐		
	Tortue terrestre (Hermann)	☐		
	Tortue marine (Caouanne)	☐		
	Rainette méridionale,	☒	Potentielle	
	Crapaud calamite	☐		
	Couleuvre de Montpellier/ à échelons	☐		
	Lézard ocellé / vert/ des murailles	☒	Lézard des murailles – présent	2 individus
	Autre	☐		
Chauves-souris et mammifères terrestres	Grand / Petit rhinolophe	☐		
	Murin à oreilles échancrées	☐		
	Minioptère de Schreibers	☐		
	Petit murin	☐		
	Murin de Capaccini	☐		
	Campagnol amphibie	☐		
	Autre	☐		
Insectes (ex : papillon, libellules)	Odonates (Cordulie à corps fin)	☒	Potentielle	
	Damier de la Succise	☐		
	Grand capricorne	☐		

	Cicindèles	☐		
	Taupin violacé	☐		
	Autre	☐		
Oiseaux	Aigrette garzette, Grande aigrette	☐		
	Bouscarle de Cetti/ Cisticole des joncs	☐		
	Blongios nain	☐		
	Héron cendré/pourpré	☐		
	Martin pêcheur d'Europe	☐		
	Loriot d'Europe/Rollier/ Guêpier	☐		
	Autre	☐		
Poissons	Alose feinte du Rhône	☐		
	Barbeau méridional	☐		
	Lamproie marine/fluviatile	☐		
	Dorade royale, loup, sole, rouget	☐		
	Anguille/civelle	☐		
	Autre	☐		
Plantes	Canne de Fréjus (Canne de Pline)	☒	Potentielle	
	Tamaris africain	☐		
	Plantes dunaires (euphorbe, panicaut...	☐		
	Autre	☐		

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat(s) naturel(s) tableau milieux naturels surface de(s) l'habitat(s) concerné(s) éventuel(s) :

Aucun habitat d'intérêt communautaire n'est présent sur la zone d'influence.
Le projet s'inscrit dans la continuité des usages actuels du sol, en prenant place sur une emprise de voirie donc un espace déjà urbanisé. La largeur de l'ouvrage n'est pas modifiée
Le projet n'aura donc pas d'incidence sur les habitats d'intérêt communautaire.

Destruction ou perturbation d'espèce(s) tableau espèces faune/flore) nom(s) de l'espèce(s) et nombre d'individus potentiels :

Le lézard des murailles, espèce d'intérêt communautaire, est présent sur le site.
La Cordulie à corps fin espèce ayant permis la désignation du site Natura 2000 le plus proche (ZSC Esterel) est potentielle sur le site.
Les mesures suivantes seront prises :
- Respect du calendrier écologique : La période de démarrage des travaux devra respecter le calendrier phénologique des espèces (période recommandée : Septembre/Octobre) ;
- Balisage strict de la zone de chantier : La zone de chantier devra être balisée et aucun débordement en dehors ne pourra être effectué (stockage, circulation d'engins, dépôts temporaires) ;
- Remise en état en fin de chantier : Les zones temporairement dégradées seront remises en état avec, si besoin, une revégétalisation du site à l'aide d'espèces locales adaptées au contexte méditerranéen.
L'introduction d'espèces ornementales exotiques sera proscrite.

Perturbations des espèces dans leur(s) fonction(s) vitale(s) (reproduction, repos, alimentation):

Le lézard des murailles, espèce d'intérêt communautaire, est présent sur le site.
La Cordulie à corps fin, espèce ayant permis la désignation du site Natura 2000 le plus proche (ZSC Esterel), est potentielle sur le site.
Les mesures suivantes seront prises :
- Respect du calendrier écologique : La période de démarrage des travaux devra respecter le calendrier phénologique des espèces (période recommandée : Septembre/Octobre) ;
- Balisage strict de la zone de chantier : La zone de chantier devra être balisée et aucun débordement en dehors ne pourra être effectué (stockage, circulation d'engins, dépôts temporaires) ;
- Remise en état en fin de chantier : Les zones temporairement dégradées seront remises en état avec, si besoin, une revégétalisation du site à l'aide d'espèces locales adaptées au contexte méditerranéen.
L'introduction d'espèces ornementales exotiques sera proscrite.
Le projet n'aura donc pas d'incidence sur les espèces d'intérêt communautaire.

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

☒ **NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

Le projet et sa zone d'influence ne recoupent et ne sont limitrophes à aucun site Natura 2000.
Le projet concerne la réfection d'une infrastructure routière existante, avec des mesures d'évitement et de réduction prévues pour limiter les impacts.

Le projet s'inscrit dans la continuité des usages actuels du sol, en prenant place sur une emprise de voirie donc un espace déjà urbanisé. La largeur de l'ouvrage n'est pas modifiée.

Les mesures suivantes seront mises en œuvre :

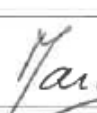
- Phase chantier :

- ME1 : Protections de la qualité du cours d'eau
- ME2 : Maintien du libre écoulement des eaux
- ME3 : Suppression des embacles potentiels
- ME4 : Surveillance de la pluviométrie
- ME5 : Etablissement d'une zone de repli hors zone inondable en cas de forte pluie
- ME6 : Préservation de la Canne de Fréjus (*Arundo donaciformis*) : Implantations des individus évitées
- ME7 : Gestion des espèces végétales envahissantes
- ME8 : Balisage strict de la zone de chantier : La zone de chantier devra être balisée et aucun débordement ne sera autorisé (stockage, circulation d'engins, dépôts temporaires) (cf Pré-diagnostic écologique chapitre VI.4.2 Préconisations)
- MR1 : Limitation des emprises de chantier au strict nécessaire (aucune intervention sur les arbres avoisinants, intervention dans le lit mineur du cours d'eau limitées...)
- MR2 : Protection du cours d'eau : bâches étanches, kits anti-pollution, barrages filtrants, interdiction de déverser ou de rejeter les eaux de chantier dans le cours d'eau, ...
- MR3 : Mise en place d'une déviation et maintien des accès riverains
- MR4 : Adaptation du calendrier écologique des travaux en fonction de la phénologie des espèces (période recommandée : Septembre/Octobre)
- MR5 : Proscription des activités nocturnes en phase chantier
- MR6 : Réemploi au maximum des matériaux extraits,
- MR7 : Application d'une charte chantier respectueux (mesures concernant la sécurité, la circulation, le bruit, propreté...)
- MR8 : Remise en état en fin de chantier

- Phase d'exploitation :

- MR9 : Dispositif adapté de gestion des eaux pluviales.

☐ **OUI** : l'évaluation des incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) :	FRESSUS	
Nom du maître d'ouvrage :	YARCHAND CHARLES	
Le (date) :	22/09/26	et Signature
		



Pour le Maire
le 7^{ème} Adjoint

 Récapitulatif : Où trouver l'information Natura 2000 ?

Source / Site	Ce que vous y trouverez (Explication)	Lien direct (URL complète)
DREAL PACA (Guides)	Réglementation régionale : Téléchargement de l'Indispensable livret sur l'évaluation des incidences et arrêtés de listes locales.	https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/N2_livretIncidenceDREALPACAV5_light_cle269b39.pdf
Cartographie interactive	Localisation précise : Outil GéoIDE pour vérifier si un projet intersecte un périmètre Natura 2000 (ZPS ou ZSC).	https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/les-cartographies-interactives-a11276.html
INPN (MNHN)	Données scientifiques : Accès au Formulaire Standard de Données (FSD) listant les espèces et habitats protégés.	https://inpn.mnhn.fr/programme/natura2000/recherche
DOCOB (Gestion)	Objectifs du site : Le Document d'Objectifs détaillant les mesures de gestion et de conservation spécifiques.	https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r167.html
Animateurs de sites	Accompagnement de terrain : Les coordonnées de l'interlocuteur de terrain pour vous accompagner dans votre projet.	https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/les-sites-natura-2000-r1108.html
Services de l'État (Var)	Instruction et formulaires : Les formulaires de déclaration et les spécificités propres au département du Var (83).	https://www.var.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Biodiversite-et-Nature/Natura-2000

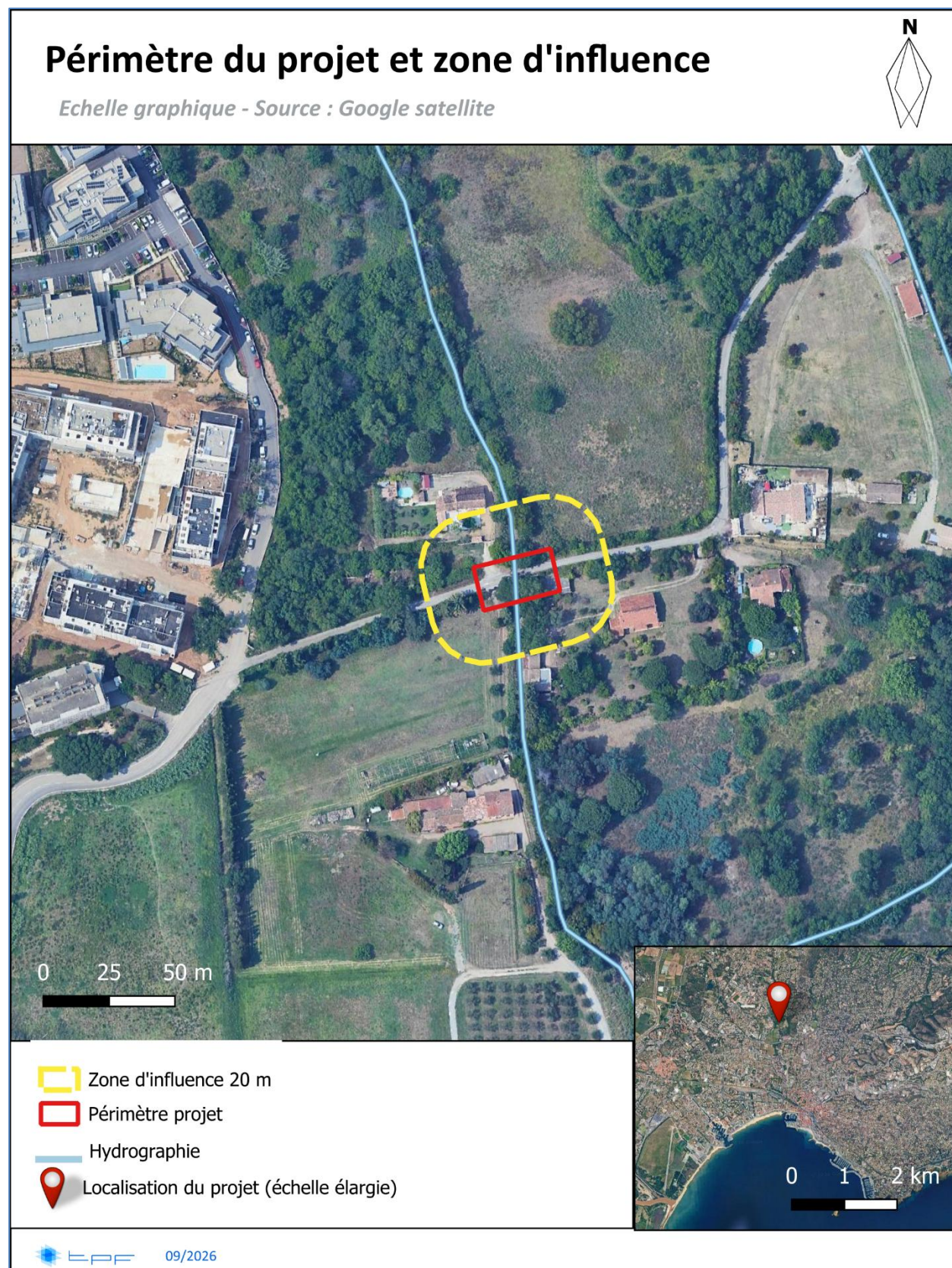
Où renvoyer mon formulaire Natura 2000 ?

Si mon projet est dans le département du VAR, formulaire et pièces à joindre (en format pdf) sont à envoyer par mail sur la boîte dédiée :

ddtm-biodiv@var.gouv.fr

Si mon projet se situe dans un autre département, consulter la liste des DDT(M) pour connaître les modalités d'envoi spécifiques.





Annexe 3 : Photographies du site



1- L'ouvrage et le cours d'eau - vue côté aval
Vue côté aval de l'ouvrage



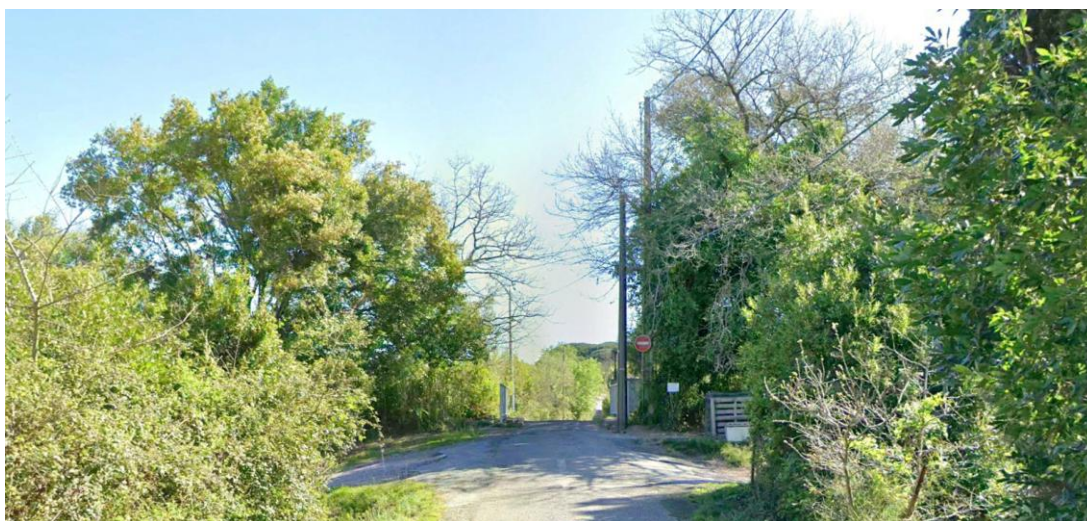
Source Rapport d'inspection BEMS

2- Vue vers l'Ouest, depuis le chemin de Valescure.



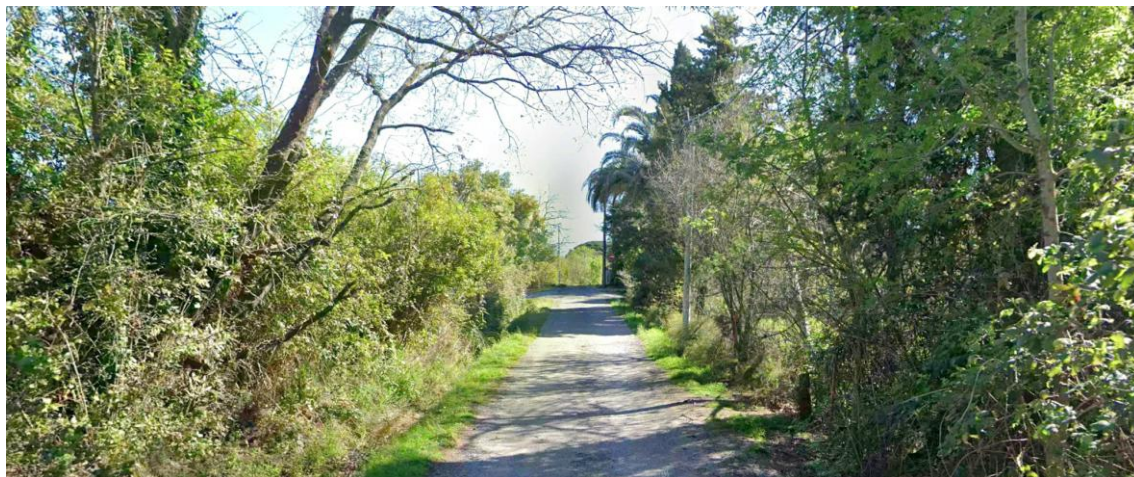
Source : Google Earth Pro

3- : Vue vers l'Est, depuis le chemin de Valescure.



Source : Google Earth Pro (mars 2026)

4- Vue vers l'Est, depuis le chemin de Valescure.



Source : Google Earth Pro (mars 2026)

Annexe 4 : Pré diagnostic écologique

Démolition et reconstruction de l'ouvrage de franchissement du Vallon de Valescure par le Chemin de Valescure

Commune de Fréjus (83600)

Pré-diagnostic écologique



SOMMAIRE

I -	CADRE DE LA MISSION	7
I.1 -	LOCALISATION DU PROJET	7
I.2 -	DESCRIPTION DU PROJET	10
I.3 -	ZONES D'ETUDE	11
II -	METHODOLOGIE.....	13
II.1 -	SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	13
II.2 -	INVENTAIRES ET LIMITES D'EXPERTISE	14
III -	CONTEXTE REGLEMENTAIRE	15
III.1 -	ZONAGES DES PERIMETRES D'INTERET ECOLOGIQUE	15
III.2 -	ZOOM SUR LES CONTINUITES ECOLOGIQUES	26
IV -	CONTEXTE ECOLOGIQUE	27
IV.1 -	DESCRIPTION DE LA ZONE DE PROJET	27
IV.2 -	BIBLIOGRAPHIE DES ENJEUX FLORISTIQUES	30
IV.3 -	BIBLIOGRAPHIE DES ENJEUX FAUNISTIQUES	32
V -	RESULTATS DES INVENTAIRES	34
V.1 -	LA FLORE	34
V.2 -	LA FAUNE	37
VI -	SYNTHESE DES ENJEUX.....	40
VI.1 -	ENJEUX FLORISTIQUES	40
VI.2 -	ENJEUX FAUNISTIQUES	43
VI.3 -	BILAN DES ZONES A ENJEU	46
VI.4 -	RECOMMANDATIONS	48
VI.4.1 -	Inventaires complémentaires.....	48
VI.4.2 -	Préconisations	48

Table des illustrations

Figure 1 : Plan de situation	8
Figure 2 : Vue aérienne.....	9
Figure 3 : Secteurs d'étude	12
Figure 4 : Place de la zone du projet dans le réseau des périmètres réglementaires (1)	17
Figure 5 : Place de la zone du projet dans le réseau des périmètres réglementaires (2)	18
Figure 6 : Place de la zone du projet dans le réseau des périmètres réglementaires (3)	19
Figure 7 : Place de la zone du projet dans le réseau des périmètres réglementaires (4)	20
Figure 8 : Place de la zone du projet dans le réseau des périmètres réglementaires (5)	21
Figure 9 : Place de la zone du projet dans le réseau des périmètres réglementaires (6)	22
Figure 10 : Place de la zone du projet dans le réseau des périmètres réglementaires (7)	23
Figure 11 : Place de la zone du projet dans le réseau des périmètres réglementaires (8)	24
Figure 12 : Place de la zone du projet dans le réseau des périmètres réglementaires (9)	25
Figure 13 : Extrait cartographique du SRCE PACA de la ville de Fréjus	26
Figure 14 : Carte géologique au 1/50 000 ^e harmonisée (BRGM) de Fréjus.....	27
Figure 15 : Cartographie des habitats	29
Figure 16 : Présence d'une espèce protégée à la limite de la ZEP : la Canne de Fréjus.	34
Figure 17 : Présence d'une espèce protégée mais individus horticoles sur la zone d'étude principale : le Laurier rose.	35
Figure 18 : Présence d'espèces patrimoniales sur la zone d'étude principale : la Prêle ramifiée et l'Asplénium des ânes.....	35
Figure 19 : Présence d'une EVEC : le Souchet robuste (à gauche) ; et d'une espèce végétale naturalisée envahissante sur la zone d'étude principale : la Canne de Provence (au centre et à droite)	36
Figure 20 : Lézards des murailles observés sur le site d'étude, à proximité de l'ouvrage	38
Figure 21 : Photos du cours d'eau et des berges au nord de l'ouvrage (Habitats potentiels des amphibiens).....	38
Figure 22 : Cartographie des espèces floristiques à enjeux	41
Figure 23 : Cartographie des espèces floristiques EVEC.....	42
Figure 24 : Cartographie des espèces faunistiques à enjeu	45
Figure 25 : Cartographie des zones à enjeu	47

Table des tableaux

Tableau 1 : Sources bibliographiques.....	13
Tableau 2 : Synthèse des zonages d'intérêt écologique.....	15
Tableau 3 : Milieux définis selon la classification EUNIS de l'aire d'étude et ses alentours	28
Tableau 4 : Tableau bibliographique des espèces floristiques à enjeu et/ou protégées*	30
Tableau 5 : Tableau bibliographique des Espèces Végétales Exotiques Envahissantes	31
Tableau 6 : Tableau bibliographique des espèces faunistiques à enjeux et/ou protégées*	32
Tableau 7 : Synthèse des enjeux floristiques.....	40
Tableau 8 : Synthèse des espèces floristiques envahissantes	40
Tableau 9 : Synthèse des enjeux faunistiques.....	43
Tableau 10 : Calendrier phénologique en fonction des taxons.....	48

Liste des abréviations

APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope	SRCE : Schéma Régional de Cohérence Écologique
CB : Convention de Berne (1, 2 et 3 correspondent au numéro de l'annexe)	TVB : Trame Verte et Bleue
CBo : Convention de Bonn (1, 2 et 3 correspondent au numéro de l'annexe)	VU : Vulnérable
CR : En danger critique d'extinction	ZEE : Zone d'Étude Élargie
DD : Données insuffisantes	ZEEL : Zone d'Étude Éloignée
Det ZNIEFF : Déterminante ZNIEFF	ZEP : Zone d'Étude Principale
DH : Directive Habitats	ZH : Zone Humide
DO : Directive Oiseaux	ZICO : Zone d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux
EBC : Espace Boisé Classé	ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique
ECR : Enjeu de Conservation Régional	ZPS : Zone de Protection Spéciale
ECL : Enjeu de Conservation Local	ZSC : Zone Spéciale de Conservation
EEE : Espèces Exotiques Envahissantes	
EN : En danger d'extinction	
ENS : Espace Naturel Sensible	
EVEE : Espèces Végétales Exotiques Envahissantes	
EW : Espèce disparue à l'état sauvage	
EX : Espèce disparue	
LC : Préoccupation mineure	
LRM : Liste Rouge Mondiale	
LRN : Liste Rouge Nationale	
LRR : Liste Rouge Régionale	
NA : Non applicable	
NE : Non évaluée	
NT : Quasi menacée	
PD : Protection Départementale	
PN : Protection Nationale	
PNA : Plan National d'Action	
PR : Protection Régionale	
RE : Disparue de métropole	
Rem ZNIEFF : Remarquable ZNIEFF	

I - CADRE DE LA MISSION

I.1 - LOCALISATION DU PROJET

Nom de l'opération :	Franchissement du Vallon de Valescure par le Chemin de Valescure
Localisation / adresse / Lieu-dit :	Chemin de Valescure
Commune :	Fréjus
Code postal :	83600
Coordonnées :	1004661.33, 6267239.36 (SCR Lambert 93)
Demandeur de la mission et client :	Mairie de Fréjus

La zone de projet se situe au sud de la commune de Fréjus, dans le département du Var (83), au niveau du pont n°CFPON 035 localisé sur le chemin de Valescure.

Le chemin de Valescure permet de relier la route départementale 100 (avenue André Léotard) à l'avenue de Valescure (reliant les routes départementales 100 au sud et 37 au nord). L'ouvrage d'art n° CFPON 035 est un pont permettant de franchir le Vallon de Valescure.

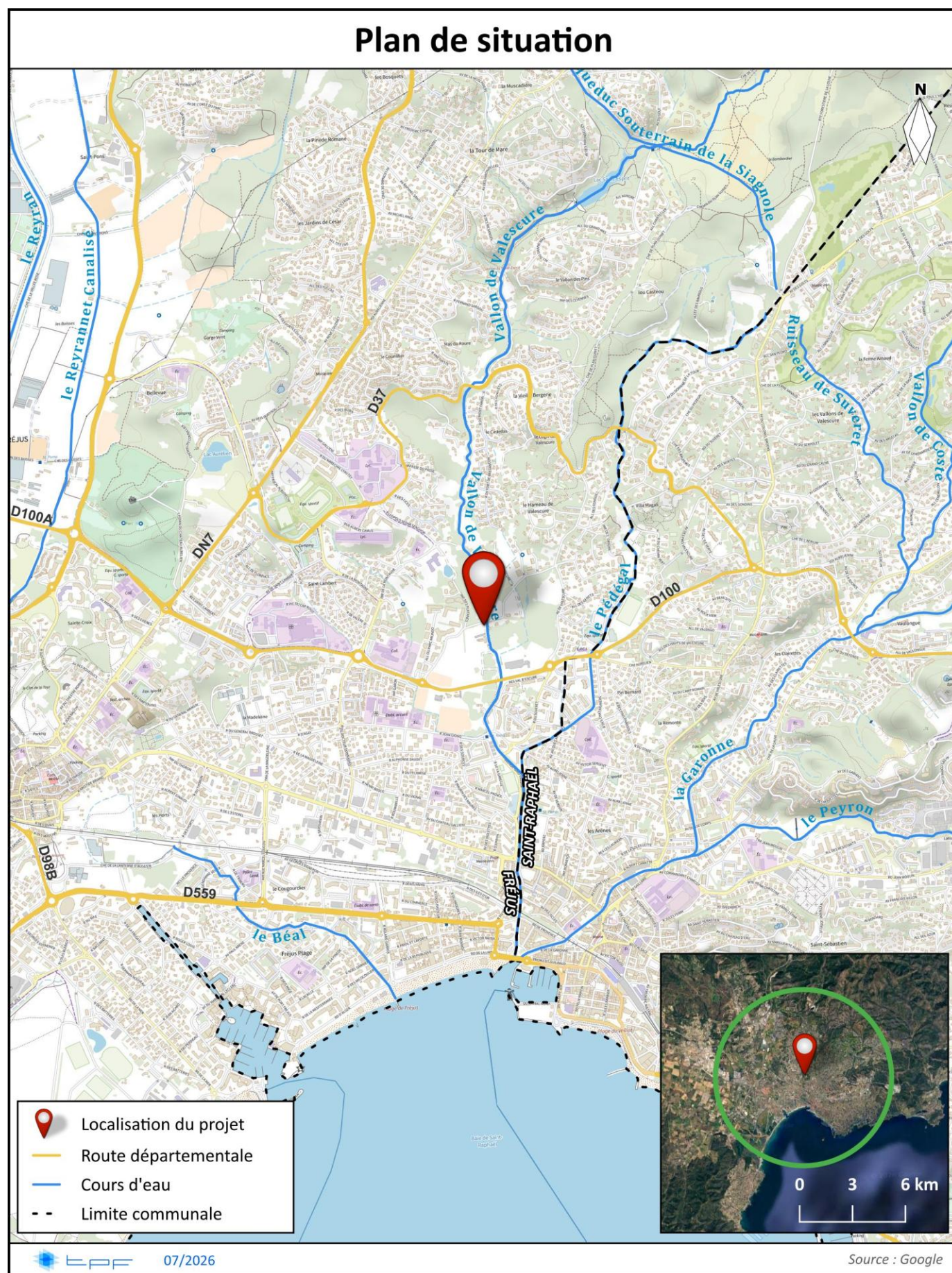


Figure 1 : Plan de situation



Figure 2 : Vue aérienne

I.2 - DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à démolir et reconstruire l'ouvrage d'art (actuel pont à poutres métalliques avec tablier en voûtain et culées en pierre maçonneries) permettant le franchissement du Vallon de Valescure par la route communale dite « Chemin de Valescure ».

Les travaux concernent uniquement l'ouvrage d'art et ses abords immédiats au droit du franchissement. La chaussée existante du « Chemin de Valescure » sera maintenue et adaptée ponctuellement aux raccordements nécessaires avec le nouvel ouvrage.

Le projet prévoit la conservation des piles existantes, qui seront maintenues en place. Aucune intervention ne sera réalisée dans le lit du cours d'eau ; le projet n'entraînant aucune modification de son écoulement ni de son emprise hydraulique.

Le tablier existant sera déposé et remplacé par un tablier neuf. Les nouveaux ancrages seront réalisés en arrière des piles existantes, sans intervention directe dans le cours d'eau et sans impact sur les éléments conservés de l'ouvrage actuel.

I.3 - ZONES D'ETUDE

Dans le but de bien prendre en compte les différents enjeux présents sur l'emprise du projet mais également sur sa zone d'influence, trois zones d'étude ont été considérées :

- **Une zone d'étude principale (ZEP)**, comprenant l'emprise du projet et les zones de travaux ; elle est donc composée de deux entités géographiquement disjointes ;
- **Une zone d'étude élargie (ZEE)**, permettant d'examiner les espèces évoluant aux alentours de la zone d'étude principale et les liens existants entre ces deux aires. Cette aire permet de mieux considérer la biologie des espèces présentes ;
- **Une zone d'étude éloignée (ZEEL)**, correspondant à un périmètre de 5 km autour de la zone d'étude principale. Cette zone d'étude correspond principalement à l'échelle d'analyse cartographique des zonages d'intérêt écologique en lien avec la ZEP. Elle représente donc les enjeux fonctionnels. Elle peut aussi servir de support à une analyse d'enjeux naturalistes si ceux-ci sont jugés en relation étroite avec la zone de projet.

État des connaissances avant investigations de terrain		
Faible et ancien	Moyen ou variable et récent	Bon et récent
État de conservation et fonctionnalité des milieux		
Des espèces protégées et/ou patrimoniales sont connues sur la commune de Fréjus. Quelques données sont disponibles au niveau de la zone du projet. Celle-ci est peu fréquentée et peu prospectée par les particuliers ou les professionnels.		



Figure 3 : Secteurs d'étude

II - METHODOLOGIE

II.1 - SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

Le tableau ci-dessous présente les principales sources bibliographiques et bases de données naturalistes consultées dans le cadre du présent rapport.

Tableau 1 : Sources bibliographiques

Organisme	Logo	Lien de la base de données	Groupes concernés	Nature des résultats recueillis
SILENE (CEN PACA ou Conservatoire d'Espaces Naturels)		Base de données SILENE expert : https://silene.eu/	Faune et Flore	Localisation des espèces de faune et de flore
Faune PACA (LPO PACA ou Ligue de Protection pour les Oiseaux)		Base de données Faune PACA : https://www.faune-paca.org/	Faune	Localisation des données faunistiques
ONEM (Observatoire Naturaliste des Écosystèmes Méditerranéens)		Base de données ONEM : http://www.onem-france.org/	Faune, notamment la répartition des chiroptères et des espèces patrimoniales	Cartographie de la répartition des espèces
Base de données de l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel)		Recherche par collectivité et base de données : https://inpn.mnhn.fr/ https://openobs.mnhn.fr/	Faune, flore, habitats, sites d'intérêt écologique	Liste communale des espèces protégées et périmètres d'intérêt écologique
DREAL PACA (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)		Site de cartographie : https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/	Habitats, périmètres d'intérêt écologique	Cartographie des périmètres d'intérêt écologique
OFB (Office Français de la Biodiversité)		Base de données Carmen : https://professionnels.ofb.fr/fr/node/1089	Faune	Cartographie de la répartition des espèces
Observado		Base de données : https://observation.org/	Faune et Flore	Localisation des espèces et connaissances des enjeux
iNaturalist		Base de données : https://www.inaturalist.org/	Faune et Flore	Localisation des espèces
Plan National d'Actions des chiroptères		Base de données : https://plan-actions-chiropteres.fr/	Chiroptères	Répartition et écologie des chiroptères

II.2 - INVENTAIRES ET LIMITES D'EXPERTISE

Dans ce contexte, TPF Ingénierie a mobilisé trois expertes naturalistes, Leslie Moreno, Lison Barale et Marie-Amélie Ho-Van, pour la réalisation d'un pré-diagnostic écologique.

L'expertise porte sur l'identification des éléments suivants :

- Contexte réglementaire,
- Contexte écologique,
- Contexte fonctionnel.

Deux passages (faune et flore) sur site ont été réalisés afin de mieux cibler la matrice paysagère, les habitats naturels et le cortège d'espèces potentiellement présents. Ils ont été effectués en saison estivale et permettent principalement d'évaluer les potentialités de présence des espèces. Ces passages sur site ne constituent pas un diagnostic écologique complet, mais uniquement un pré-diagnostic écologique.

En période estivale et en l'absence d'eau dans le cours d'eau, l'analyse de présence d'herpétofaune et d'entomofaune a été limitée.

Cette étude, en précisant les premiers enjeux de conservation écologique, permettra d'apporter une aide à la décision du porteur de projet.

Passage	Heure de passage	Intervenant	Météo
20/07/2026	Matinée	Lison Barale (Flore), Marie-Amélie Ho-Van (Faune)	Ensoleillé, 30°C

III - CONTEXTE REGLEMENTAIRE

III.1 - ZONAGES DES PERIMETRES D'INTERET ECOLOGIQUE

Le **lien écologique** repose sur deux connexions entre zones : la connectivité spatiale (distance) et la connectivité fonctionnelle (basée sur l'interaction des espèces avec les milieux, les interactions entre les milieux ou entre les espèces elles-mêmes). Tous les zonages d'intérêt écologique situés dans un rayon de 5 km autour du site ont été pris en compte dans ce tableau, à l'exception des zonages du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) et des zones humides dont seuls les plus proches du site sont mentionnés ci-dessous.

Tableau 2 : Synthèse des zonages d'intérêt écologique

Type	Nom du site	Identifiant	Surface (ha)	Distance à la ZEP	Lien écologique
Zonages réglementaires					
Sites classés	Le massif de l'Estérel oriental	93C00002	14 826	2 km	Faible
Sites inscrits	Ensemble formé par le domaine dit "Château Aurélien" à Fréjus et ses abords	93I83037	67	1,3 km	Modéré
	Parties de la colline de Pauvadour, à Fréjus	93I83009	17,3	2,3 km	Faible
SRCE	Corridor écologique à remettre en bon état	FR93CS409	489	2,2 km	Faible
	Réservoir de biodiversité à préserver	FR93RS2312	24,1	1,8 km	Modéré
	Réservoir de biodiversité à préserver	FR93RS1718	1,74	2,5 km	Faible
	Cours d'eau à préserver	FR93RL1391	-	2,3 km	Faible
	Zones humides et plans d'eau à préserver	FR93RS1617	1,37	1,4 km	Modéré
	Zones humides et plans d'eau à préserver	FR93RS3356	3,56	1,7 km	Modéré
	Zones humides et plans d'eau à préserver	FR93RS2315	1,99	2 km	Faible
	Zones humides et plans d'eau à remettre en bon état	FR93RS1261	1,10	2 km	Faible
	Zones humides et plans d'eau à préserver	FR93RS5325	15,5	2,3 km	Faible
	Zones humides et plans d'eau à préserver	FR93RS2242	1,92	2,4 km	Faible
Zonages contractuels					
Natura 2000 - ZSC	Esterel	FR9301628	1 507	2,2 km	Faible
	Embouchure de l'Argens	FR9301627	1 379	3,1 km	Faible
ENS	Centre Ville (Terrain SnCF)	FR4701763	0,12	2,3 km	Faible
	Les Arènes et le Moulin	FR4701836	1,57	2,5 km	Faible
	Le Gargalon	FR4701659	10,25	3,4 km	Faible
	Santa-Lucia	FR4701858	0,56	3,6 km	Faible
Zonages d'inventaires					
ZNIEFF marine de type I	Lion de Mer Sud	93M000095	4,07	3,7 km	Faible
ZNIEFF marine de type II	Herbier de Cymodocées de Fréjus	93M000099	183	3,3 km	Faible
	Corniche de l'Estérel	93M000094	2 537	3,4 km	Faible
ZNIEFF terrestre de type I	Bombardier	930020289	138	950 m	Modéré
	Vallons de la Garonne, de Maltemps, de Roussiveau et de leurs affluents	930020468	44	1,8 km	Modéré
ZNIEFF terrestre de type II	Plaine et vallon de Valescure	930020267	33	0 m	Fort
	Estérel	930020462	9 546	1,4 km	Modéré
	Ancienne base aéronavale de Fréjus	930020266	126	2,6 km	Faible
	Vallée de l'Argens	930012479	2 846	3,8 km	Faible
	Etangs de Villepey et Esclamandes	930012551	214	3,9 km	Faible
	Moyenne et haute vallée du Reyran et bois de Bagnols	930012580	2 395	4,1 km	Faible
Zone humide	Le Counillier	83CEEV0001	2,69	600 m	Modéré
	Chapelle ruine de Valescure	83CGLVAR1112	62	800 m	Modéré
	Etang Pagode Bouddhique	83CGLVAR0237	1,69	1,4 km	Modéré
	La Tour de Mare	83CARTHAGE45	1,75	2 km	Faible
	Le Reyran	83CGLVAR0234	120	2,3 km	Faible
	Oued à Laurier rose de la Tour de Mare	83DPTVAR0188	0,76	2,4 km	Faible
Autres					

Type	Nom du site	Identifiant	Surface (ha)	Distance à la ZEP	Lien écologique
PNA	Protection du Lézard ocellé (présence peu probable $p < 0,25$)	-	-	0 km	Faible
	Tortue d'Hermann (sensibilité très faible)	-	-	0 km	Faible
	Vautour moine (Zone de reproduction)	-	-	4,1 km	Faible



Figure 4 : Place de la zone du projet dans le réseau des périmètres réglementaires (1)

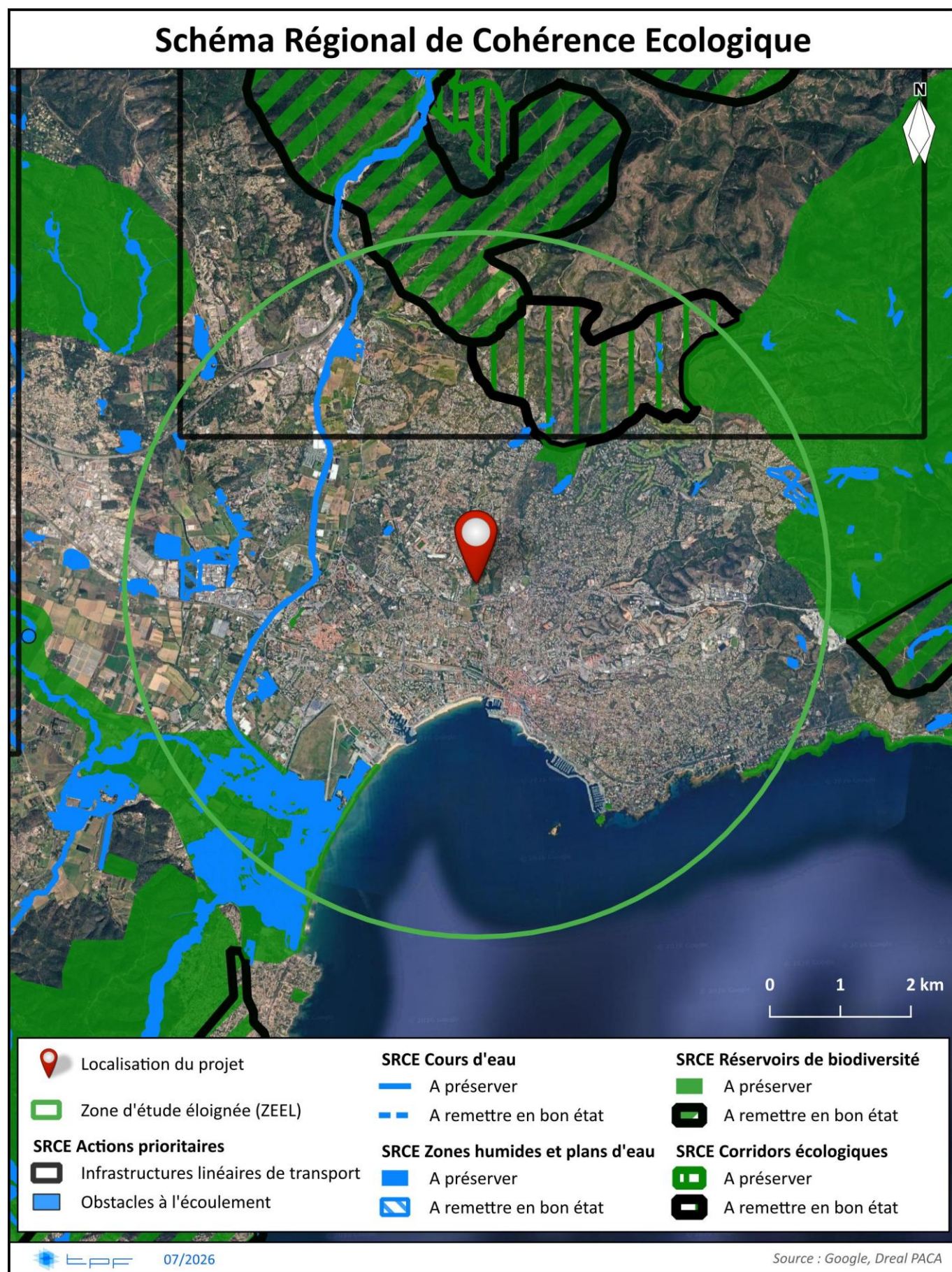


Figure 5 : Place de la zone du projet dans le réseau des périmètres réglementaires (2)

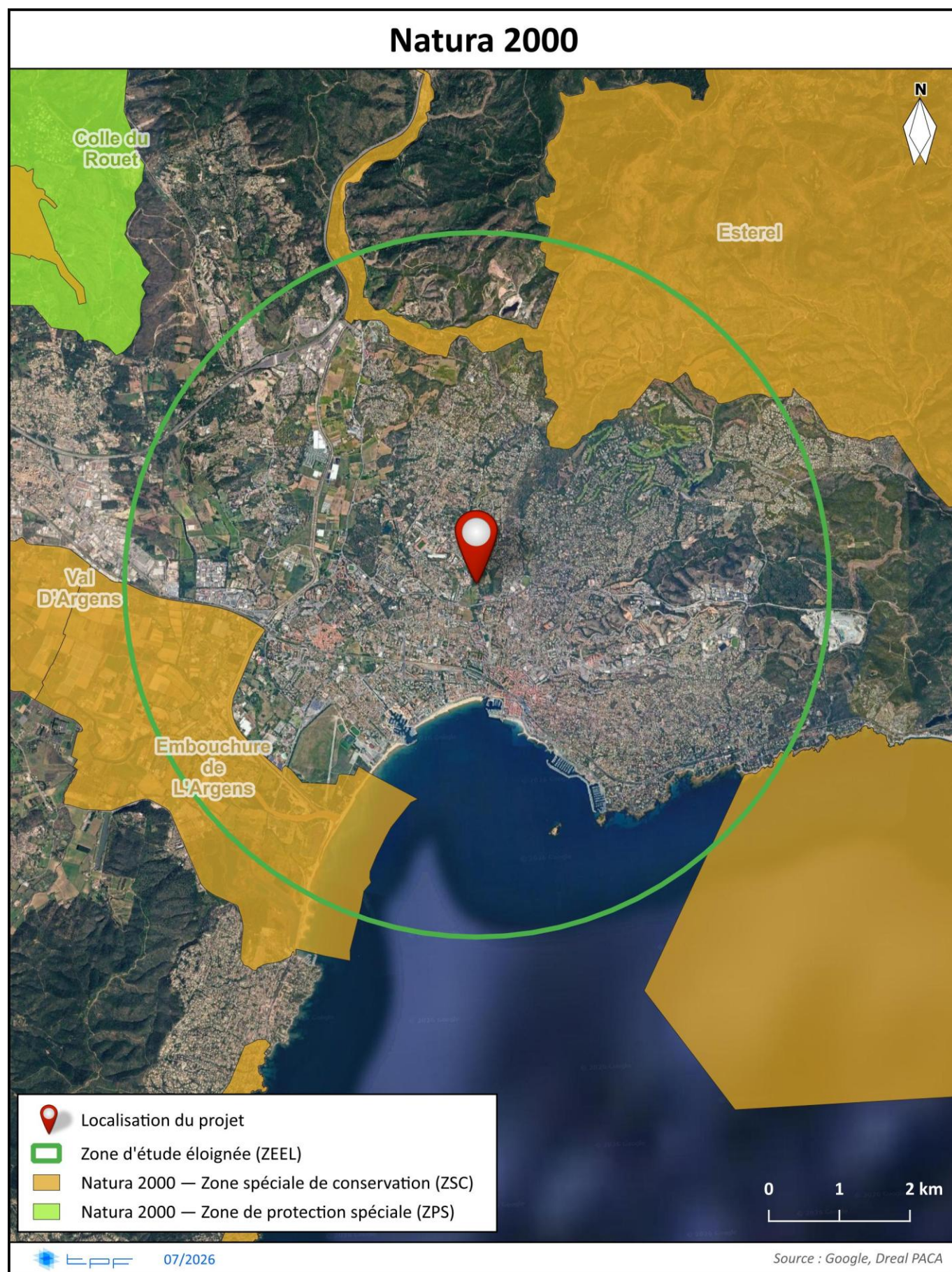


Figure 6 : Place de la zone du projet dans le réseau des périmètres réglementaires (3)

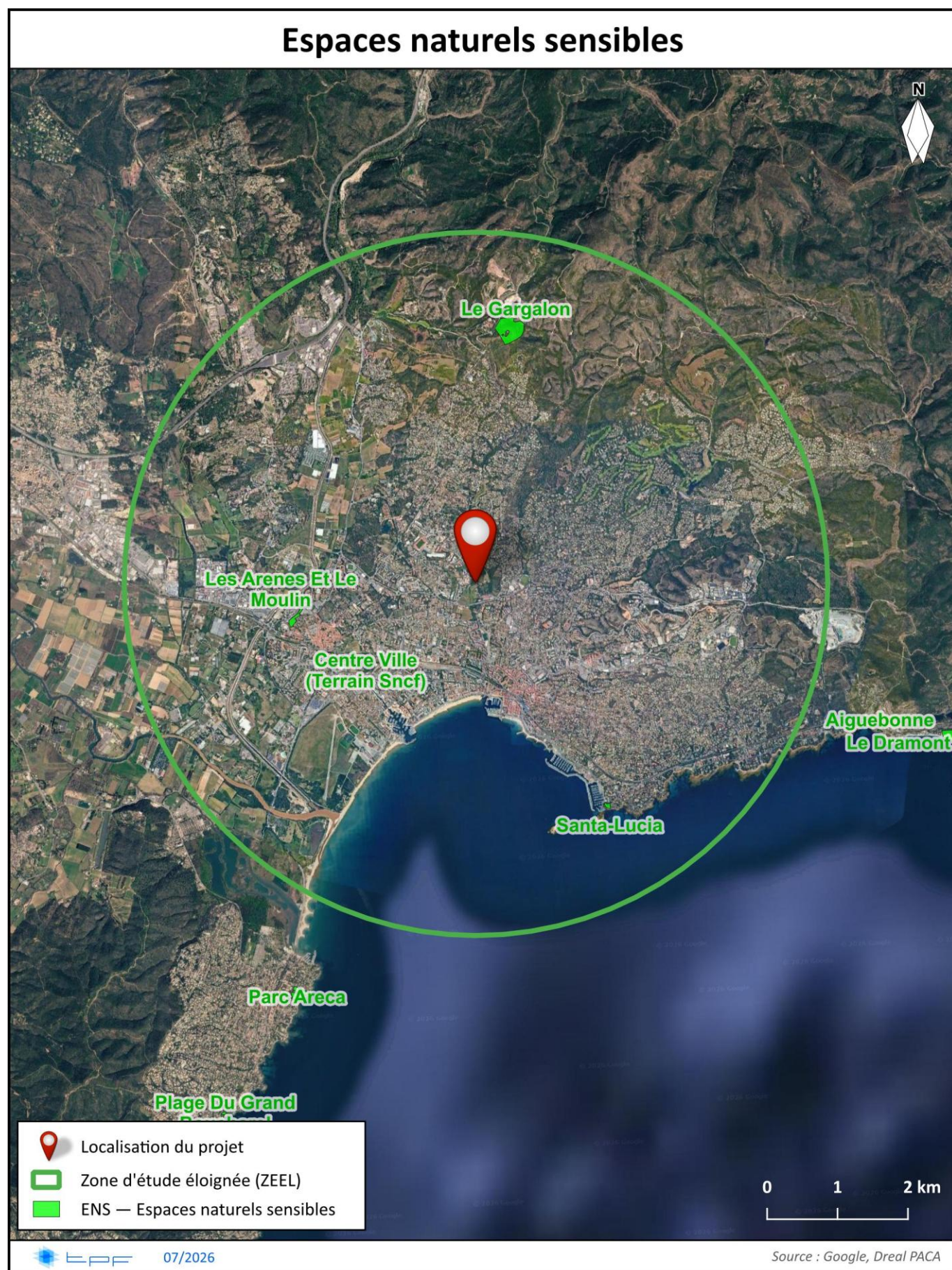


Figure 7 : Place de la zone du projet dans le réseau des périmètres réglementaires (4)

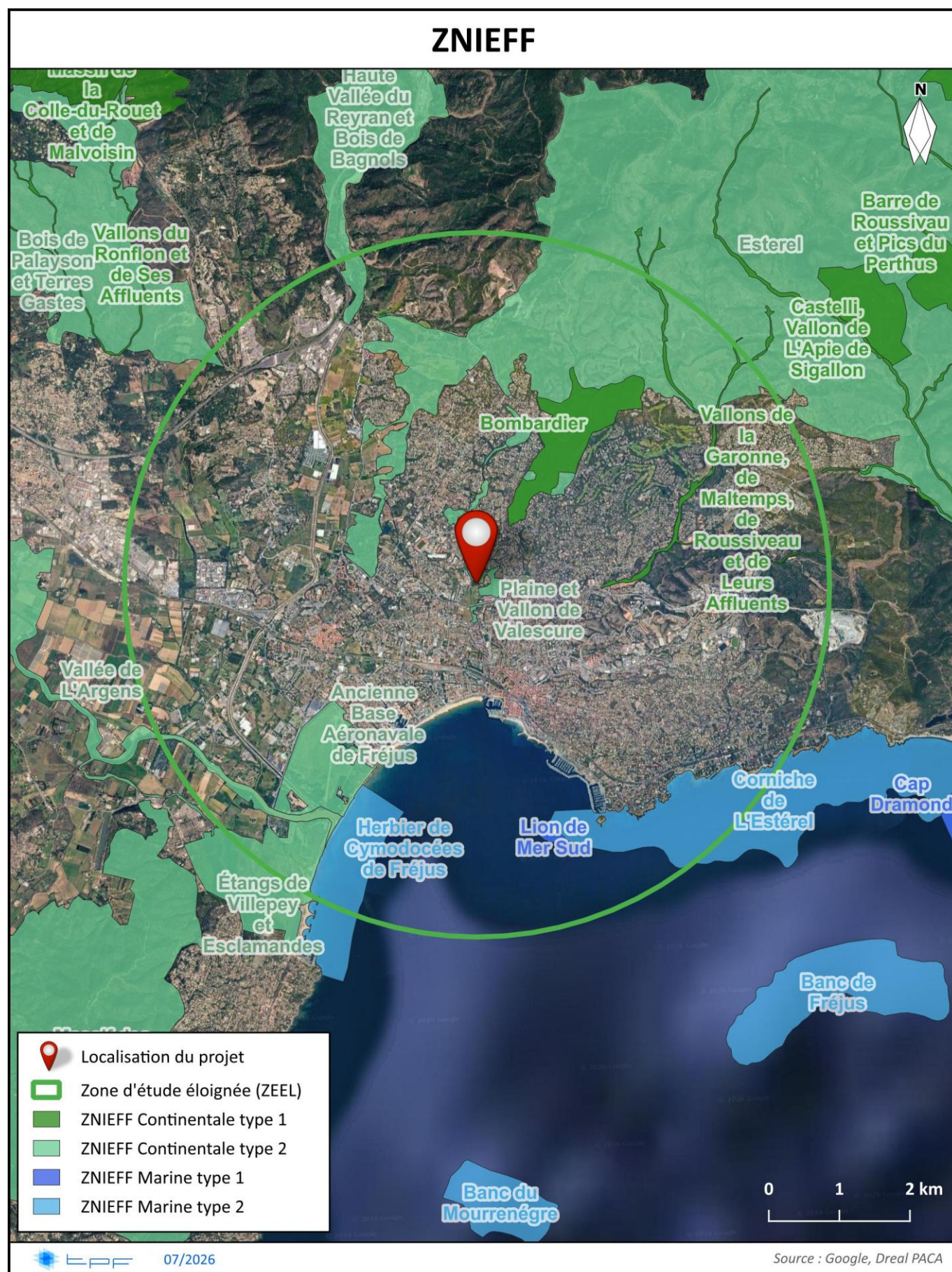


Figure 8 : Place de la zone du projet dans le réseau des périmètres réglementaires (5)

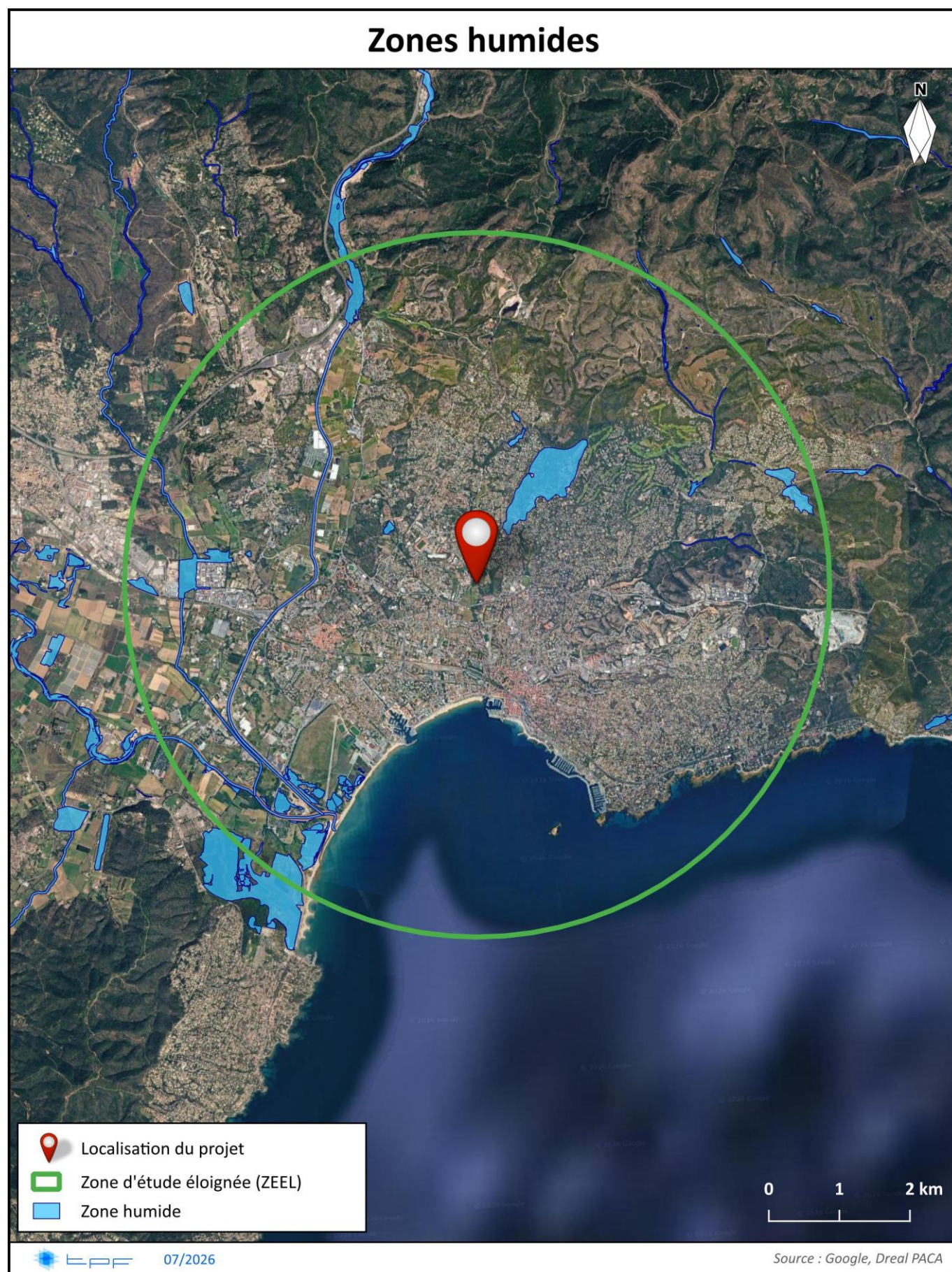


Figure 9 : Place de la zone du projet dans le réseau des périmètres réglementaires (6)



Figure 10 : Place de la zone du projet dans le réseau des périmètres réglementaires (7)



Figure 11 : Place de la zone du projet dans le réseau des périmètres réglementaires (8)

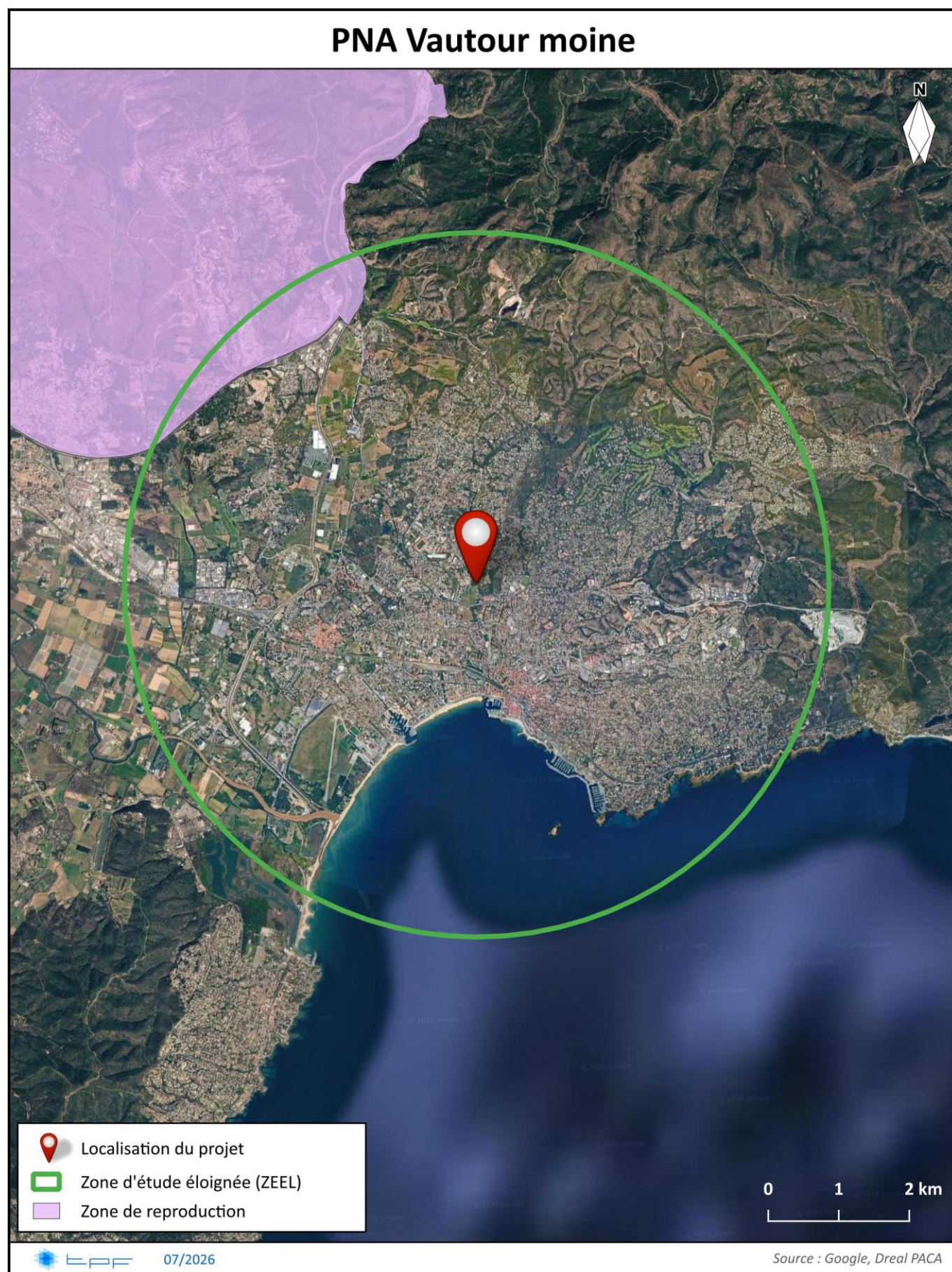


Figure 12 : Place de la zone du projet dans le réseau des périmètres réglementaires (9)

La zone de projet intersecte le périmètre de la ZNIEFF terrestre de type II « **Plaine et Vallon de Valescure** », traduisant la présence d'enjeux écologiques à prendre en compte dans l'analyse environnementale du projet. La zone de projet se situe à moins de 2 km de plusieurs zones humides et d'un réservoir de biodiversité à préserver (Basse Provence siliceuse). Elle se situe également à moins de 2 km d'un site inscrit et de ZNIEFF terrestres de type I et II.

Elle est aussi incluse dans le périmètre du PNA du Lézard ocellé qui présente un lien écologique faible car le site se trouve dans une zone où sa présence est considérée comme peu probable ($p < 0,25$).

La zone de projet se situe également au sein du périmètre du PNA de la Tortue d'Hermann dans une zone de sensibilité très faible. Le lien écologique est également considéré comme faible pour cette espèce.

III.2 - ZOOM SUR LES CONTINUITES ECOLOGIQUES

À l'échelle de l'agglomération Estérel Côte d'Azur, la commune de Fréjus s'inscrit entre le massif de l'Estérel, les plaines du Reyran et de l'Argens et le littoral méditerranéen. Les continuités écologiques reposent principalement sur les massifs forestiers de l'Estérel, les cours d'eau et leurs ripisylves, ainsi que sur les espaces naturels et agricoles de plaine. Leur préservation constitue un enjeu important pour assurer les échanges écologiques entre l'arrière-pays et le littoral.

La zone de projet se trouve dans un espace artificialisé et n'est pas directement connectée aux grands corridors écologiques régionaux identifiés dans la Trame Verte (TV) du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) PACA. Elle se situe toutefois au sein du vallon de Valescure et de son cours d'eau, qui peuvent jouer un rôle de corridor écologique secondaire, en assurant des connexions locales entre les milieux forestiers et les espaces de plaine. La zone de projet constitue ainsi un espace de transition au sein d'un territoire urbanisé.

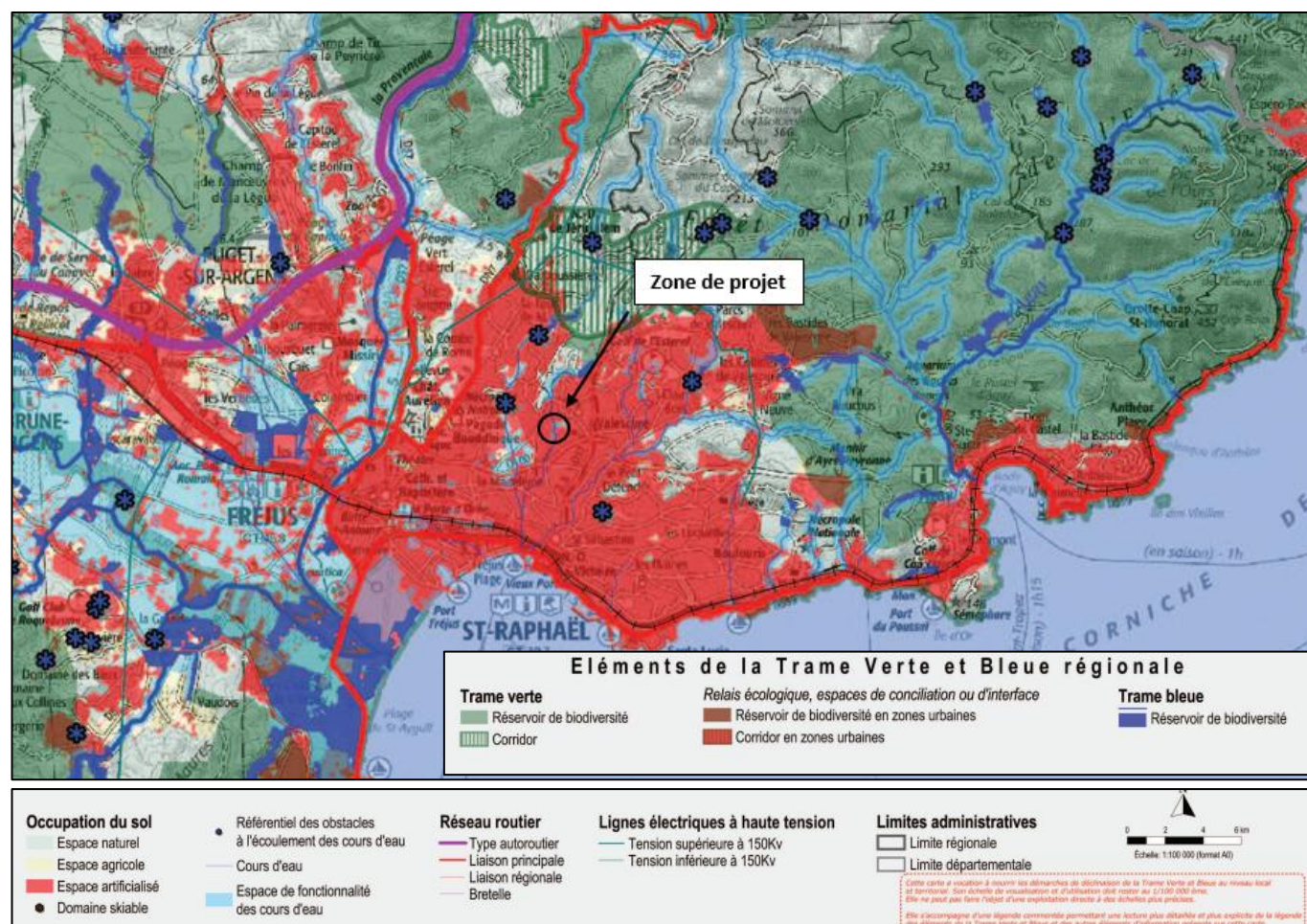


Figure 13 : Extrait cartographique du SRCE PACA de la ville de Fréjus

IV - CONTEXTE ECOLOGIQUE

IV.1 - DESCRIPTION DE LA ZONE DE PROJET

La zone de projet se situe sur la commune de Fréjus dans le département du Var (83). Le climat y est de type méditerranéen tempéré (classé Csa selon Köppen-Geiger) qui se caractérise par des étés chauds et secs et des hivers doux et humides.

D'après la carte géologique au 1/50 000^e harmonisée de Fréjus du BRGM (cartes de Fréjus-Cannes n° 1024), le contexte géologique local témoigne d'une ancienne dynamique fluviale : le site se situe sur des alluvions récentes (Fz) et à proximité d'un socle permien ancien (rMi) composé de grès et d'argiles.

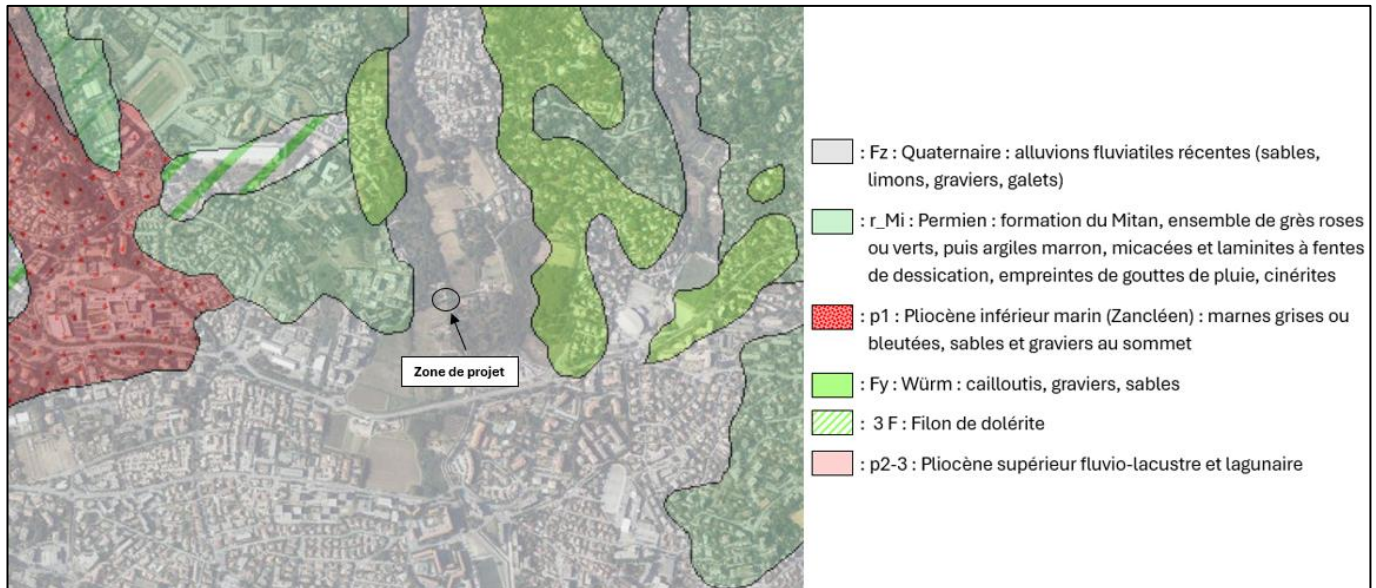


Figure 14 : Carte géologique au 1/50 000^e harmonisée (BRGM) de Fréjus

La zone de projet, localisée au niveau du pont n° CFPON 035 sur le chemin de Valescure à Fréjus, s'inscrit dans un **secteur de vallon**, à l'interface entre les espaces urbanisés et résidentiels de Valescure, les infrastructures routières et les formations boisées rattachées aux contreforts du massif de l'Estérel. Le site est structuré autour d'un ouvrage de franchissement du vallon de Valescure, dont les versants sont occupés par une végétation méditerranéenne plus ou moins dense.

La zone de projet présente un contexte caractéristique des **secteurs périurbains boisés du Var** : une mosaïque de boisements de pins et de chênes, de fourrés méditerranéens, de lisières arbustives, de talus routiers, de végétation rudérale et de secteurs fortement anthropisés. Les abords du vallon peuvent également accueillir une végétation localement plus fraîche et plus dense, favorisée par la topographie encaissée et par les écoulements ponctuels. Au droit immédiat du pont et du chemin, la végétation apparaît toutefois davantage perturbée par les terrassements, l'entretien des accotements, la circulation et l'artificialisation des sols.

En première approche, la zone de projet du pont n° CFPON 035 peut être qualifiée de secteur périurbain méditerranéen boisé à enjeu écologique local modéré. Cet enjeu résulte principalement de sa situation d'interface entre les quartiers urbanisés de Valescure et les espaces naturels des franges de l'Estérel, ainsi que de la présence d'un vallon susceptible de constituer un axe local de déplacement, d'alimentation et de refuge pour la faune. Le maintien de la végétation des versants, de la continuité du vallon de Valescure et des boisements situés de part et d'autre de l'ouvrage apparaît ainsi important pour limiter la fragmentation écologique du secteur.

Le tableau et la carte ci-dessous définissent les habitats présents dans la zone d'étude principale :

Tableau 3 : Milieux définis selon la classification EUNIS de l'aire d'étude et ses alentours

Nom	Code EUNIS / Corine Biotopes	Enjeu	Commentaires
Eau courante temporaire	C2.5 / 24.16	Modéré	Vallon de Valescure (à sec lors du passage écologique).
Berges périodiquement inondées à végétation pionnière et éphémère	C3.5 / 24.5	Modéré	Berges asséchées lors du passage écologique présentant toutefois une flore hygrophile.
Formations riveraines à grandes Canes	C3.3 / 53.6	Modéré	Formations de Canne de Provence et de Canne de Fréjus (espèce protégée en région PACA).
Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés	G5.2 / 84.3	Faible	Bois anthropiques dominés par le Chêne pubescent.
Végétations herbacées anthropiques	E5.1 / 87	Faible	Champ privé, sec et rudéralisé (présence de l'Inule visqueuse, espèce colonisatrice de milieux rudéraux).
Haies d'espèces indigènes fortement gérées	FA.2 / -	Faible	-
Haies d'espèces non indigènes	FA.1 / -	Faible	-
Zones piétinées	H5.6 / -	Négligeable	-
Bâtiments résidentiels des villes et centres-villes	J1.1 / 86.1	Négligeable	-
Réseaux routiers	J4.2 / -	Négligeable	-

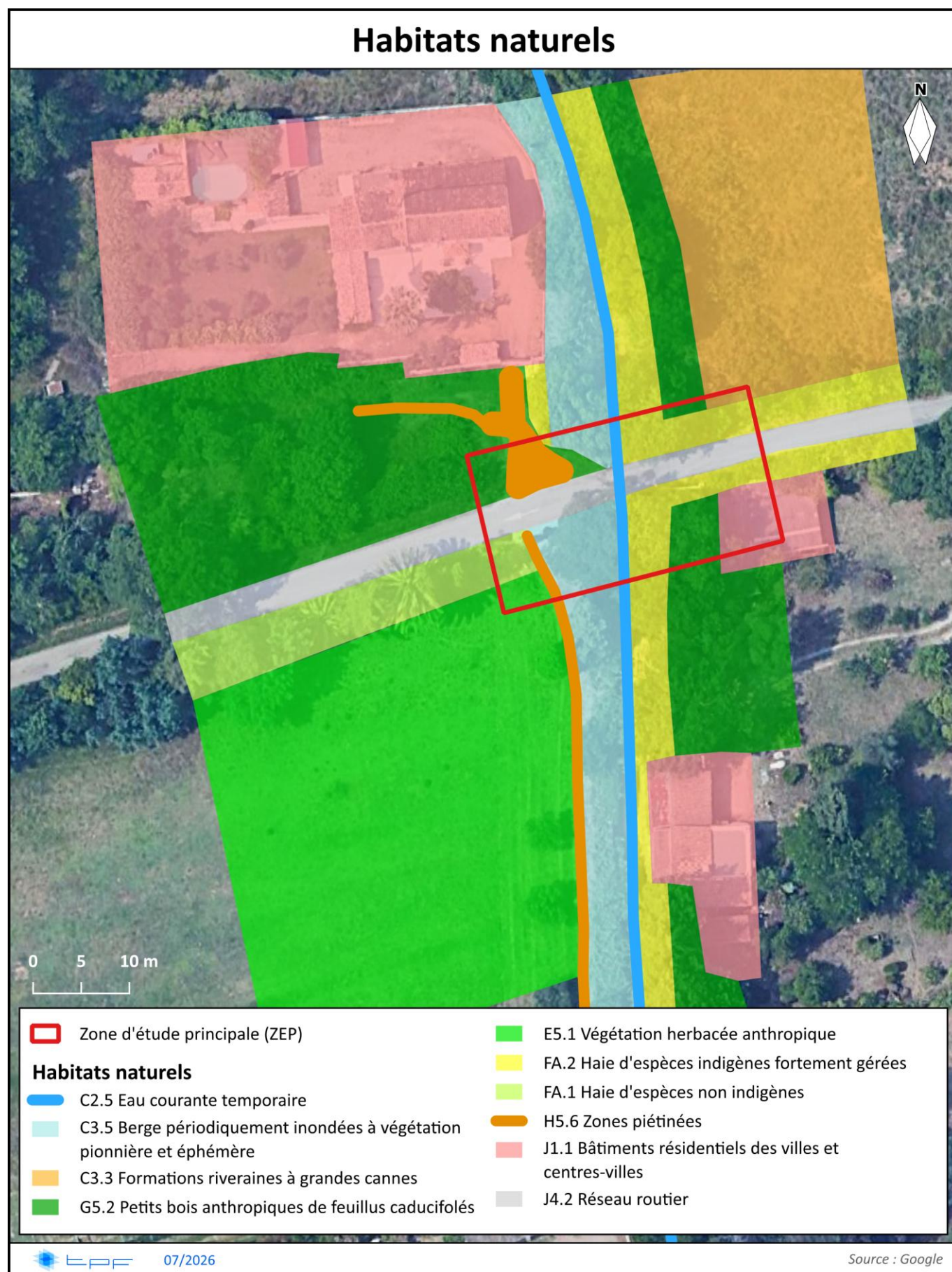


Figure 15 : Cartographie des habitats

IV.2 - BIBLIOGRAPHIE DES ENJEUX FLORISTIQUES

L'analyse des bases de données a permis d'établir la connaissance de quelques espèces floristiques à enjeu et/ou protégées sur **la zone d'étude principale et élargie**. Au vu du peu de données sur la ZEP et la ZEE, l'analyse bibliographique a été élargie à 1 km autour de la zone d'étude principale. Les espèces sélectionnées correspondent aux espèces présentes et/ou potentiellement présentes sur site. Seules les données datant de moins de 10 ans ont été prises en compte.

Tableau 4 : Tableau bibliographique des espèces floristiques à enjeu et/ou protégées*

Espèces	Présence
Flore	
Canne de Fréjus <i>Arundo donaciformis</i> *	ZEP
Althée chanvre <i>Althaea cannabina</i>	ZEE
Frêne à feuilles étroites <i>Fraxinus angustifolia</i>	ZEE
Linaire grecque <i>Kickxia commutata</i> *	ZEE
Lotier droit <i>Lotus rectus</i>	ZEE
Orobanche du lierre <i>Orobanche hederæ</i>	ZEE
Alpiste bleuâtre <i>Phalaris coerulescens</i>	ZEEL
Aristolochie à feuilles rondes <i>Aristolochia rotunda</i>	ZEEL
Grand cérinthe <i>Cerinthe major</i>	ZEEL
Isoète de Durieu <i>Isoetes duriei</i> *	ZEEL
Orchis peint <i>Anacamptis morio subsp. picta</i>	ZEEL
Renoncule à feuilles d'ophioglosse <i>Ranunculus ophioglossifolius</i> *	ZEEL
Roseau <i>Phragmites australis</i>	ZEEL

L'analyse des bases de données a permis d'établir la connaissance d'une espèce végétale naturalisée envahissante sur **la zone d'étude élargie**. L'analyse a donc été élargie également à 1 km autour de la zone d'étude principale à la recherche d'Espèces Végétales Exotiques Envahissantes (EVEE) potentielles.

Une EVEE est une espèce introduite par l'homme, volontairement ou involontairement, sur un territoire hors de son aire de répartition naturelle, et qui menace les écosystèmes, les habitats naturels ou les espèces locales.

Des réglementations ont été mises en place concernant les EVEE :

- Pour les espèces les plus préoccupantes (art. L.411-6 du Code de l'environnement), l'interdiction de l'entrée sur le territoire, du transport, du commerce, de la détention, etc. ;
- Pour d'autres espèces à risque, l'interdiction d'introduction dans le milieu naturel (art. L.411-5 du Code de l'environnement) ;
- Des actions de sensibilisation et de prévention concernant leur introduction et leur propagation involontaires,
- Des opérations de gestion, menées par les collectivités locales, les gestionnaires d'infrastructures ou d'autres propriétaires fonciers, le plus rapidement possible après l'identification de l'arrivée d'une espèce envahissante, afin de l'éradiquer ou de limiter son extension ;
- Conformément aux objectifs du Règlement européen et de l'objectif 2 de l'axe 1 de la Stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes (SNEEE) : Surveiller les espèces exotiques envahissantes et leurs voies d'introduction et de propagation, le présent plan d'action porte sur la prévention et l'action en amont contre les EVEE. En luttant contre l'introduction et la propagation des EVEE, il vise à bloquer les EVEE à l'extérieur du territoire (européen, métropolitain ou territoire ultramarin) ou à garder le contrôle le plus longtemps possible pour rester en mesure d'éradiquer les EVEE.

Tableau 5 : Tableau bibliographique des Espèces Végétales Exotiques Envahissantes

Espèces	Présence
EVEE	
Chèvrefeuille du Japon <i>Lonicera japonica</i>	ZEEL
Mimosa argenté <i>Acacia dealbata</i>	ZEEL
Oponce stricte <i>Opuntia stricta</i>	ZEEL
Espèce naturalisée envahissante	
Canne de Provence <i>Arundo donax</i>	ZEE

IV.3 - BIBLIOGRAPHIE DES ENJEUX FAUNISTIQUES

L'analyse des bases de données a permis d'établir les connaissances relatives aux espèces faunistiques à enjeu sur **l'aire d'étude et ses alentours**. Au vu du peu de données sur la ZEP et la ZEE, l'analyse bibliographique a été élargie à 1 km autour de la zone d'étude principale. Les espèces sélectionnées correspondent aux espèces présentes et/ou potentiellement présentes sur site. Ce tableau a été réalisé en fonction des besoins écologiques des espèces. Seules les données datant de moins de 10 ans ont été prises en compte.

Tableau 6 : Tableau bibliographique des espèces faunistiques à enjeux et/ou protégées*

Espèces	Présence
Oiseaux	
Cisticole des joncs <i>Cisticola juncidis</i> *	ZEE
Fauvette mélanocéphale <i>Curruca melanocephala</i> *	ZEE
Grimpereau des jardins <i>Certhia brachydactyla</i> *	ZEE
Guêpier d'Europe <i>Merops apiaster</i> *	ZEE
Petit-duc Scops <i>Otus scops</i> *	ZEE
Pic vert <i>Picus viridis</i> *	ZEE
Pie bavarde <i>Pica pica</i>	ZEE
Rossignol philomèle <i>Luscinia megarhynchos</i> *	ZEE
Serin cini <i>Serinus serinus</i> *	ZEE
Bergeronnette grise <i>Motacilla alba</i> *	ZEEL
Chardonneret élégant <i>Carduelis carduelis</i> *	ZEEL
Corneille noire <i>Corvus corone</i>	ZEEL
Fauvette à tête noire <i>Sylvia atricapilla</i> *	ZEEL
Geai des chênes <i>Garrulus glandarius</i>	ZEEL
Hirondelle de fenêtre <i>Delichon urbicum</i> *	ZEEL
Hirondelle rustique <i>Hirundo rustica</i> *	ZEEL
Martinet noir <i>Apus apus</i> *	ZEEL
Merle noir <i>Turdus merula</i>	ZEEL
Mésange à longue queue <i>Aegithalos caudatus</i> *	ZEEL
Mésange charbonnière <i>Parus major</i> *	ZEEL
Mésange huppée <i>Lophophanes cristatus</i> *	ZEEL
Moineau domestique <i>Passer domesticus</i> *	ZEEL
Pic épeiche <i>Dendrocopos major</i> *	ZEEL
Pigeon ramier <i>Columba palumbus</i>	ZEEL
Pinson des arbres <i>Fringilla coelebs</i> *	ZEEL
Pouillot véloce <i>Phylloscopus collybita</i> *	ZEEL
Rouge-gorge familier <i>Erithacus rubecula</i> *	ZEEL
Rougequeue noir <i>Phoenicurus ochruros</i> *	ZEEL
Tourterelle turque <i>Streptopelia decaocto</i>	ZEEL
Verdier d'Europe <i>Chloris chloris</i> *	ZEEL
Oiseaux introduits	
Faisan de Colchide <i>Phasianus colchicus</i> *	ZEE
Capucin bec-de-plomb <i>Euodice malabarica</i>	ZEEL
Mammifères	
Ecureuil roux <i>Sciurus vulgaris</i> *	ZEEL

Espèces	Présence
Renard roux <i>Vulpes vulpes</i>	ZEEL
Sanglier <i>Sus scrofa</i>	ZEEL
Reptiles	
Couleuvre vipérine <i>Natrix maura</i> *	ZEE
Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i> *	ZEE
Amphibiens	
Rainette méridionale <i>Hyla meridionalis</i> *	ZEE
Crapaud épineux <i>Bufo spinosus</i> *	ZEE
Entomofaune	
Grillon des jonchères <i>Trigonidium cicindeloides</i>	ZEE
Tircis <i>Pararge aegeria</i>	ZEE
Azuré de la Bugrane <i>Polyommatus icarus</i>	ZEEL
Anax empereur <i>Anax imperator</i>	ZEEL
Citron <i>Gonepteryx rhamni</i>	ZEEL
Citron de Provence <i>Gonepteryx cleopatra</i>	ZEEL
Cordulie à corps fin <i>Oxygastra curtisii</i> *	ZEEL
Criquet noir-ébène <i>Omocestus rufipes</i> *	ZEEL
Demi-deuil <i>Melanargia galathea</i>	ZEEL
Fadet commun <i>Coenonympha pamphilus</i>	ZEEL
Hespérie de l'Alcée <i>Carcharodus alceae</i>	ZEEL
Mégère <i>Lasiommata megera</i>	ZEEL
Mélitée du Plantain <i>Melitaea cinxia</i>	ZEEL
Mélitée orangée <i>Melitaea didyma</i>	ZEEL
Myrtil <i>Maniola jurtina</i>	ZEEL
Orthétrum bleissant <i>Orthetrum coerulescens</i>	ZEEL
Orthétrum brun <i>Orthetrum brunneum</i>	ZEEL
Vulcain <i>Vanessa atalanta</i>	ZEEL

V - RESULTATS DES INVENTAIRES

Les passages sur site du mois de juillet ont permis d'évaluer les enjeux de la zone d'étude et d'identifier les espèces observables à cette période. De plus, ils ont permis d'identifier les habitats présents au sein de l'aire d'étude et d'évaluer si ces milieux étaient favorables aux espèces recensées.

V.1 - LA FLORE

La zone d'étude principale présente essentiellement des espèces végétales dites ordinaires et sans enjeu particulier telles que *Laurus nobilis*, *Ulmus minor*, *Plantago lanceolata*, *Hedera helix*, *Dactylis glomerata*, *Smilax aspera* ou encore *Osyris alba*.

D'autres espèces comme *Dittrichia viscosa*, *Erigeron karvinskianus*, ou encore *Acanthus mollis* sont caractéristiques des milieux rudéralisés. Elles colonisent rapidement les milieux ouverts comme les fissures, les friches, les bords de routes, les jardins, les pelouses piétinées, les décombres, les terrains vagues et autres milieux perturbés par l'homme.

Ce sont des plantes ubiquistes, ordinaires qui ne constituent pas un enjeu patrimonial.

Une espèce protégée au niveau régional a été observée en limite de la zone d'étude principale : la **Canne de Fréjus** (*Arundo donaciformis*). Il s'agit d'une graminée hygrophile liée aux **milieux alluviaux, aux berges et aux lits de cours d'eau temporaires méditerranéens**. Elle supporte l'assèchement estival grâce à son système rhizomateux et bénéficie des épisodes de remise en eau, qui favorisent sa dispersion et sa recolonisation. Elle est également en danger d'extinction en France (« EN » sur la liste rouge UICN). **Elle constitue donc un enjeu local fort.**



Figure 16 : Présence d'une espèce protégée à la limite de la ZEP : la Canne de Fréjus.

Une autre espèce protégée au niveau national, le **Laurier rose** (*Nerium oleander*), a été recensée sur la ZEP. Cependant, les individus observés sont d'origine horticole ou des échappées de jardins et ne correspondent pas à des populations spontanées. **À ce titre, ils ne relèvent pas du régime de protection applicable aux spécimens sauvages et constituent un enjeu patrimonial faible dans le cadre du présent projet.**



Figure 17 : Présence d'une espèce protégée mais individus horticoles sur la zone d'étude principale : le Laurier rose.

Plusieurs espèces patrimoniales ont été contactées au bord du cours d'eau asséché, dont la **Prêle ramifiée** (*Equisetum ramosissimum*). Il s'agit d'une ptéridophyte vivace caractéristique des **milieux humides à fraîchement humides**, se développant préférentiellement sur **les berges, les alluvions et les sols sableux ou graveleux** soumis à des fluctuations du régime hydrique. Grâce à son réseau de rhizomes, l'espèce est capable de persister dans les cours d'eau temporaires méditerranéens malgré l'assèchement estival. Sa présence traduit généralement un bon fonctionnement écologique des habitats rivulaires et participe à la diversité floristique des formations de berge.

L'**Asplénium des ânes** (*Asplenium onopteris*) est également présent dans le cours d'eau, au niveau des fissures du muret et de la berge. Il s'agit d'une fougère vivace liée aux **milieux ombragés, frais et relativement humides**, se développant notamment au pied des talus, dans les anfractuosités rocheuses, sur les vieux murs ou sous couvert boisé. Dans le contexte méditerranéen, elle recherche généralement des microhabitats conservant une certaine fraîcheur malgré l'assèchement estival. Sa présence en bordure du cours d'eau témoigne ainsi de conditions locales favorables au maintien d'une flore de sous-bois et de milieux rupicoles.

Ces deux espèces constituent un enjeu patrimonial local faible à modéré.



Figure 18 : Présence d'espèces patrimoniales sur la zone d'étude principale : la Prêle ramifiée et l'Asplénium des ânes.

Malgré une prospection ciblée sur les autres espèces protégées (l'**Isoète de Durieu**, la **Renoncule à feuilles d'ophioglosse** et la **Linaire grecque**) et les autres espèces patrimoniales à enjeu citées dans la bibliographie, aucune de ces espèces n'a été observée au sein de la zone d'étude principale.

De plus, quelques arbres comme le **Chêne pubescent** ou le **Chêne liège** sont présents au sein de la ZEP. Ces arbres **ne constituent pas un enjeu patrimonial significatif dans le cadre du présent projet** mais ceux-ci sont remarquables et peuvent tout de même présenter un enjeu pour la faune.

Seules une **EVEE** et une **espèce végétale naturalisée considérée comme envahissante** ont été contactées : le **Souchet robuste** (*Cyperus eragrostis*) en ZEE et la **Canne de Provence** (*Arundo donax*) en ZEP. **Elles constituent un enjeu patrimonial local faible.**

Le **Souchet robuste** (*Cyperus eragrostis*) est également une espèce indicatrice et inféodée aux milieux humides. En effet, il s'agit d'une plante hygrophile figurant dans l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.



Figure 19 : Présence d'une EVEE : le Souchet robuste (à gauche) ; et d'une espèce végétale naturalisée envahissante sur la zone d'étude principale : la Canne de Provence (au centre et à droite)

Enfin, plusieurs **espèces exotiques non envahissantes** sont présentes sur la zone d'étude principale et témoignent de l'anthropisation du site. Elles **ne constituent pas un enjeu patrimonial**. Il s'agit notamment des espèces : *Laurus azorica*, *Hedera colchica* et *Cycas revoluta*.

V.2 - LA FAUNE

La zone d'étude est majoritairement composée d'espaces ouverts et semi-ouverts, et d'espaces anthropisés (zones agricoles, friches, habitations, pont). Les habitats observés sont globalement favorables à l'accueil d'une faune commune et ubiquiste, habituée à la présence humaine, et aux activités anthropiques à proximité.

- **Mammifères :**

Aucune espèce de mammifère, ni indice de présence, n'a été observée lors du passage sur site.

Concernant les chiroptères (chauves-souris), la bibliographie ne mentionne aucune espèce présente à l'échelle de la zone d'étude éloignée (ZEEL).

Le site pourrait ponctuellement être emprunté comme axe de chasse par ces espèces affiliées aux milieux semi-ouverts et anthropiques. Toutefois, ce potentiel reste faible. En effet :

- Aucun arbre présentant des cavités, fissures, décollements d'écorce ou autres micro-habitats favorables à l'accueil d'un gîte arboricole n'a été observé dans la ZEP ;
- Aucun bâtiment ne présente de potentialité d'accueil dans la ZEP ;
- Quelques corridors potentiels sont présents, et pourraient permettre la circulation des espèces vers la zone ;
- L'environnement immédiat (pollution lumineuse, urbanisation) limite l'attractivité du site pour ces espèces.

Ainsi, le site ne constitue pas un secteur à enjeu significatif pour les chiroptères. Pour les autres mammifères (hors chiroptères), le potentiel d'accueil est jugé faible.

- **Avifaune :**

Les espèces contactées sont majoritairement des espèces communes des milieux urbanisés et périurbains, fréquentant les jardins, les zones exploitées et milieux anthropisés. Parmi les espèces recensées figurent notamment la **Pie bavarde** (*Pica pica*), la **Tourterelle turque** (*Streptopelia decaocto*), la **Fauvette à tête noire** (*Sylvia atricapilla*), la **Fauvette mélanocéphale** (*Curruca melanocephala*), le **Loriot d'Europe** (*Oriolus oriolus*), le **Merle noir** (*Turdus merula*), toutes classées en **enjeu faible de conservation au niveau régional**.

Seules deux espèces observées présentent un **enjeu de conservation modéré**, l'**Hirondelle de fenêtre** (*Delichon urbicum*), et l'**Hirondelle rustique** (*Hirundo rustica*). Ces espèces sont assez communes en agglomération, et bien que protégées au niveau national, elles restent relativement répandues en région méditerranéenne. Le site ne présente **pas de potentialités de nidification pour les hirondelles**, leur présence est donc plutôt liée à la recherche de nourriture ou à de simples passages.

Globalement, l'enjeu avifaunistique du site est qualifié de faible au niveau de la ZEP.

- **Reptiles :**

Deux espèces de reptiles ont été observées lors du passage sur site. Le **Lézard des murailles** (*Podarcis muralis*) et la **Tarente de Maurétanie** (*Tarentola mauritanica*) ont été observés à proximité de l'ouvrage, à la fois sur les parois naturelles et sur les parois bétonnées du site. Bien que ces deux espèces soient protégées au niveau national, compte tenu de leur abondance régionale et de leur grande capacité d'adaptation aux milieux anthropisés, **leur enjeu local de conservation est donc considéré comme faible.**

Le site semble propice à la présence de la Couleuvre vipérine (*Natrix maura*), espèce à enjeu modéré mentionnée dans la bibliographie, mais cette dernière n'a pas été observée lors du passage sur site en juillet, probablement en raison de l'absence d'eau dans le cours d'eau.

L'enjeu local de conservation des reptiles est ainsi considéré comme faible.

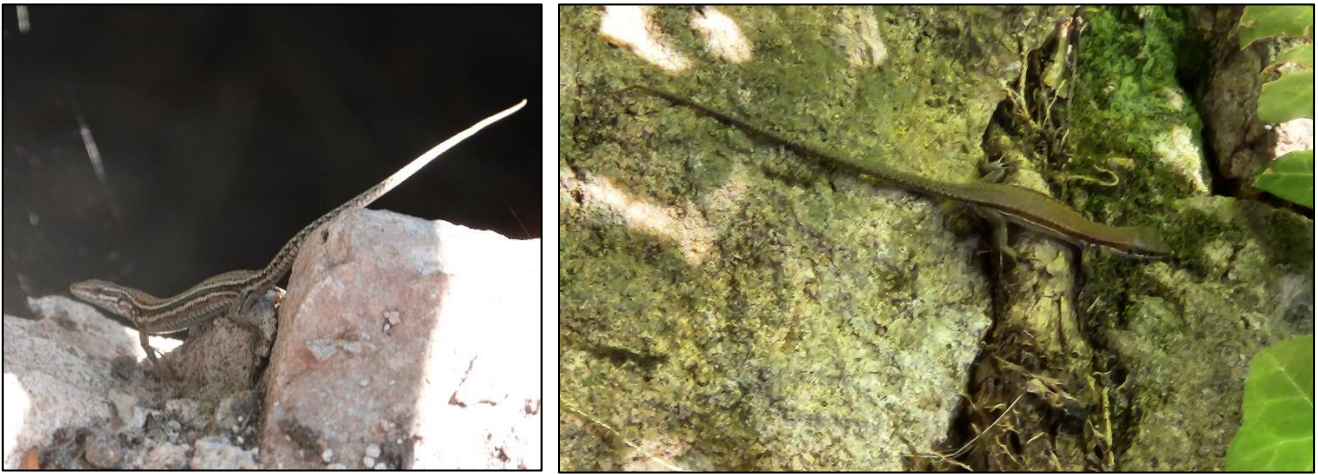


Figure 20 : Lézards des murailles observés sur le site d'étude, à proximité de l'ouvrage

- **Amphibiens :**

Aucun amphibien n'a été observé lors du passage sur site. Ce dernier ayant eu lieu en juillet, le cours d'eau était à sec.

La zone d'étude présente toutefois des caractéristiques de milieux humides, qui pourraient être propices à la présence d'amphibiens tels que ceux mentionnés dans la bibliographie : la Rainette méridionale (*Hyla meridionalis*) ou le Crapaud épineux (*Bufo spinosus*).

L'enjeu local de conservation des amphibiens est ainsi considéré comme faible.



Figure 21 : Photos du cours d'eau et des berges au nord de l'ouvrage (Habitats potentiels des amphibiens)

- **Entomofaune :**

Seul le **Myrtil** (*Maniola jurtina*) a été observé lors du passage sur site.

La zone d'étude présente toutefois des caractéristiques de milieux humides, qui pourraient être propices à la présence d'une entomofaune affiliée aux milieux humides et cours d'eau, tels que les odonates. Le passage sur site ayant eu lieu en juillet, le cours d'eau était à sec, ce qui a limité l'observation de ces espèces.

La bibliographie mentionne quelques espèces à enjeu telles que le Grillon des jonchées (*Trigonidium cicindeloides*), espèce à enjeu assez fort au niveau régional et espèce rare des zones humides du Sud-Est de la France ainsi que la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*), espèce protégée à enjeu régional modéré et affiliée aux cours d'eau et à la végétation rivulaire.

L'enjeu local de conservation de l'entomofaune est ainsi considéré comme faible.

VI - SYNTHÈSE DES ENJEUX

VI.1 - ENJEUX FLORISTIQUES

La zone d'étude principale accueille un cortège floristique diversifié comprenant plusieurs espèces patrimoniales, dont une espèce protégée à fort enjeu (*Arundo donaciformis*) en limite de ZEP. Les habitats sont toutefois largement marqués par le contexte anthropisé du site, avec la présence d'espèces rudérales, horticoles et de plusieurs espèces exotiques.

Une EVEC, ainsi qu'une espèce végétale naturalisée à caractère envahissant, ont également été recensées sur le site. Leur présence constitue un enjeu de gestion faible vis-à-vis des milieux et espèces locales. Une vigilance particulière devra donc être portée en phase chantier afin d'éviter leur dissémination, notamment par la mise en œuvre d'un protocole de gestion adapté aux espèces concernées.

Au regard de ces éléments, l'enjeu de conservation associé à la flore recensée sur le site est évalué comme **faible à fort**. Cet enjeu est principalement lié à la présence d'une espèce protégée en bordure de la ZEP, d'espèces patrimoniales non protégées ainsi qu'à la présence d'EVEC. Le reste du cortège floristique est majoritairement composé d'espèces ordinaires, communes en contexte urbain ou rudéral.

Tableau 7 : Synthèse des enjeux floristiques

Espèce	Présence ZEP	Présence ZEE	Protection	LRN / LRR	Det ZNIEFF	Floraison	Enjeu régional	Enjeu local	Commentaire
Asplénium des ânes <i>Asplenium onopteris</i>	P	P	-	LC / -	-	Janvier - Décembre (Sporulation)	Modéré	Faible	
Canne de Fréjus <i>Arundo donaciformis</i>	Po	P	PR	EN / EN	-	Mai - Octobre	Fort	Fort	
Laurier rose <i>Nerium oleander</i>	/	P	PN	LC / -	Det ZNIEFF	Juin - Septembre	Modéré	Faible	Individus horticoles non protégés
Prêle ramifiée <i>Equisetum ramosissimum</i>	P	P	-	LC / -	-	Mai - Août	Modéré	Modéré	

Tableau 8 : Synthèse des espèces floristiques envahissantes

Espèce	Présence ZEP	Présence ZEE	Statut	LRN / LRR	Det ZNIEFF	Floraison	Enjeu régional	Enjeu local
Canne de Provence <i>Arundo donax</i>	P	P	Espèce naturalisée envahissante	NA	-	Septembre - Octobre	Emergente	Faible
Souchet robuste <i>Cyperus eragrostis</i>	/	P	EVEC	NA	-	Juillet - Octobre	Majeure	Faible

Po	Potentielle
P	Présente
/	Absente

Passage flore à enjeux du 20/07/2026

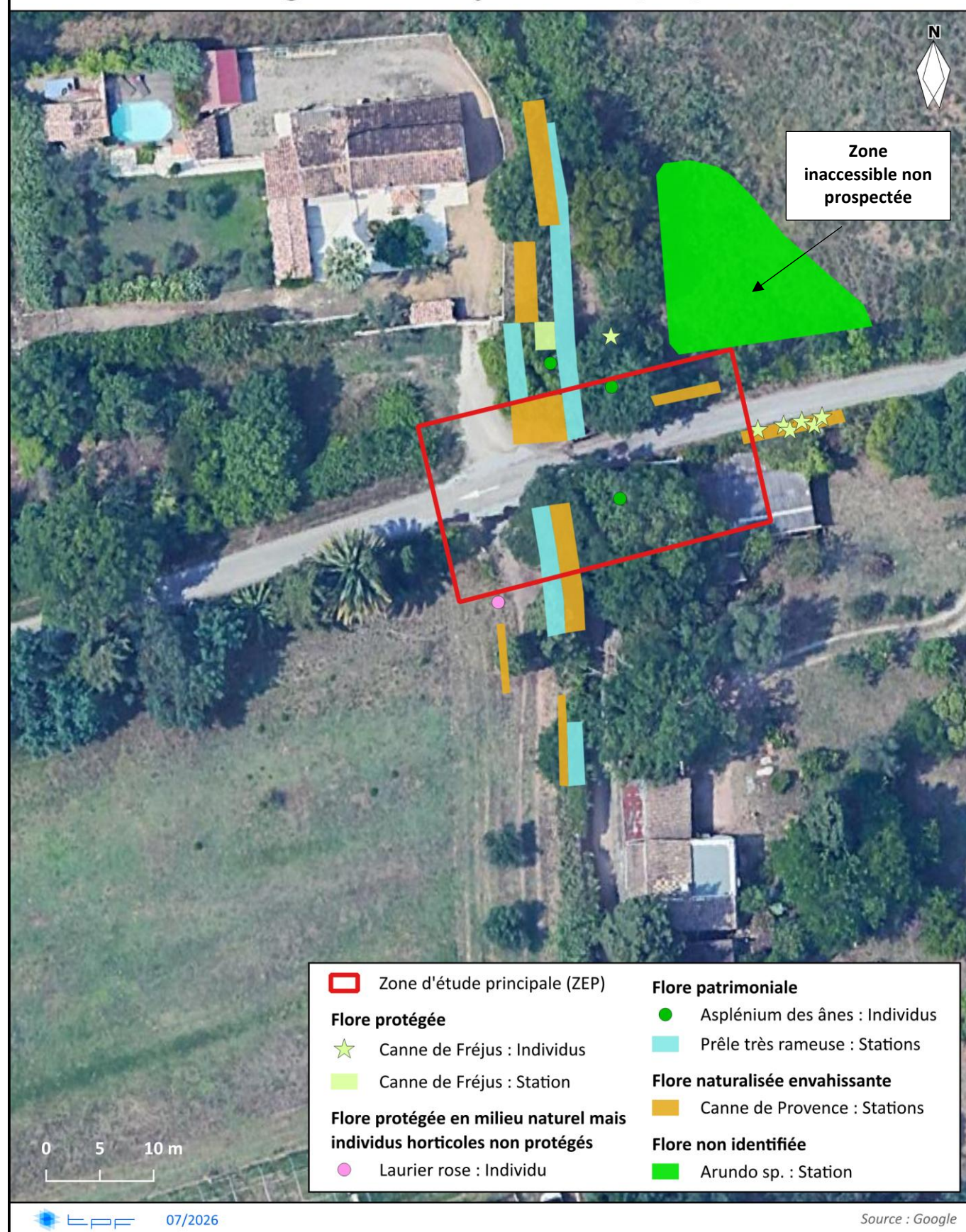


Figure 22 : Cartographie des espèces floristiques à enjeux



Figure 23 : Cartographie des espèces floristiques EVEC

VI.2 - ENJEUX FAUNISTIQUES

L'enjeu est **globalement faible au sein de la ZEP**, avec la présence majoritaire d'espèces ubiquistes sans enjeu de conservation significatif identifié.

Dans la zone d'étude, l'avifaune observée est principalement composée d'espèces communes. Deux espèces d'hirondelles présentant un enjeu local modéré ont toutefois été contactées ponctuellement ; leur présence étant uniquement liée au passage ou à la recherche de nourriture, **l'enjeu avifaunistique global du site reste faible**.

Aucune espèce de mammifères n'a été observée lors du passage sur le site, qui présente peu de potentiel d'accueil pour ce taxon, **l'enjeu mammalogique est donc jugé globalement faible**.

Les autres groupes (reptiles, amphibiens et entomofaune) ne présentent qu'un cortège d'espèces communes et ubiquistes, **sans enjeu de conservation significatif identifié au sein de la ZEP**. Toutefois, plusieurs espèces à enjeu identifiées dans la bibliographie présentent des potentialités de présence sur le site.

Tableau 9 : Synthèse des enjeux faunistiques

Espèce	Présence ZEP	Présence ZEE	Protection	LRN / LRR	Det ZNIEFF	TVB	Autre	Enjeu local
Oiseaux								
Fauvette à tête noire <i>Sylvia atricapilla</i>	Po	P	PN	LC / LC	-	-	CB2	Faible
Fauvette mélanocéphale <i>Curruca melanocephala</i>	Po	P	PN	NT / LC	-	-	CB2	Faible
Hirondelle de fenêtre <i>Delichon urbicum</i>	Po	P	PN	LC / LC	-	-	CB2	Modéré
Hirondelle rustique <i>Hirundo rustica</i>	Po	P	PN	NT / NT	-	-	CB2	Modéré
Loriot d'Europe <i>Oriolus oriolus</i>	Po	P	PN	LC / LC	-	-	CB2	Faible
Merle noir <i>Turdus merula</i>	Po	P	-	LC / LC	-	-	CB3	Faible
Pie bavarde <i>Pica pica</i>	Po	P	-	LC / LC	-	-	-	Faible
Tourterelle turque <i>Streptopelia decaocto</i>	Po	P	-	LC / LC	-	-	CB3	Faible
Reptiles								
Couleuvre vipérine <i>Natrix maura</i>	Po	Po	PN	NT / LC	-	TB	CB3	Modéré
Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i>	P	P	PN	LC / LC	-	-	CB2, DH4	Faible
Tarente de Maurétanie <i>Tarentola mauritanica</i>	P	Po	PN	LC / LC	-	-	CB3	Faible
Amphibiens								
Crapaud épineux <i>Bufo spinosus</i>	Po	Po	PN	LC / LC	-	-	CB3	Faible

Espèce	Présence ZEP	Présence ZEE	Protection	LRN / LRR	Det ZNIEFF	TVB	Autre	Enjeu local
Rainette méridionale <i>Hyla meridionalis</i>	Po	Po	PN	LC / LC	Det ZNIEFF	-	CB3, DH4	Modéré
Entomofaune								
Cordulie à corps fin <i>Oxygastra curtisii</i>	Po	Po	PN	LC / NT	Rem ZNIEFF	-	DH2-4	Modéré
Grillon des jonchères <i>Trigonidium cicindeloides</i>	Po	Po	-	- / EN	Rem ZNIEFF	-	-	Assez fort
Myrtil <i>Maniola jurtina</i>	P	Po	-	LC / LC	-	-	-	Faible

Po	Potentielle
P	Présente
/	Absente



Figure 24 : Cartographie des espèces faunistiques à enjeu

VI.3 - BILAN DES ZONES A ENJEU

Dans l'ensemble, la zone d'étude s'inscrit dans un contexte fortement anthropisé, en bordure du chemin de Valescure, tout en étant structurée par la présence d'un cours d'eau temporaire méditerranéen. Le cortège floristique est majoritairement constitué d'espèces communes, rudérales et horticoles, auxquelles s'ajoutent plusieurs espèces exotiques. L'alternance entre secteurs rivulaires, milieux boisés et espaces aménagés confère néanmoins au site un intérêt écologique local, en particulier le long du cours d'eau temporaire qui constitue un corridor favorable au maintien de plusieurs espèces patrimoniales.

Sur le plan floristique, l'enjeu est qualifié de faible à fort, principalement en raison de la présence d'une espèce protégée en bordure de la ZEP (la **Canne de Fréjus**) et de la présence ponctuelle d'espèces patrimoniales localisées. Dans le contexte du site, le **Laurier rose** n'est pas considéré comme protégé du fait de son origine horticole. L'enjeu de gestion du site est également qualifié de faible en raison de la présence d'une EVEC et une espèce naturalisée envahissante nécessitant une vigilance particulière en phase chantier.

Concernant la faune, l'enjeu est globalement faible, à ce stade. Pour l'avifaune et les mammifères, aucune espèce à enjeu significatif n'a été observée. Pour les autres groupes taxonomiques (amphibiens, reptiles, entomofaune), aucune espèce à enjeu de conservation significatif n'a été identifiée au sein de la ZEP lors du passage sur site, mais au vu de la période peu favorable à l'observation de ces espèces, plusieurs espèces à enjeu notable identifiées dans la bibliographie présentent néanmoins des potentialités de présence forte.

Les sensibilités écologiques identifiées demeurent limitées et localisées (voir carte suivante). Sous réserve du respect des préconisations figurant au chapitre suivant, le projet n'est pas susceptible d'engendrer d'impact écologique notable à l'échelle locale.

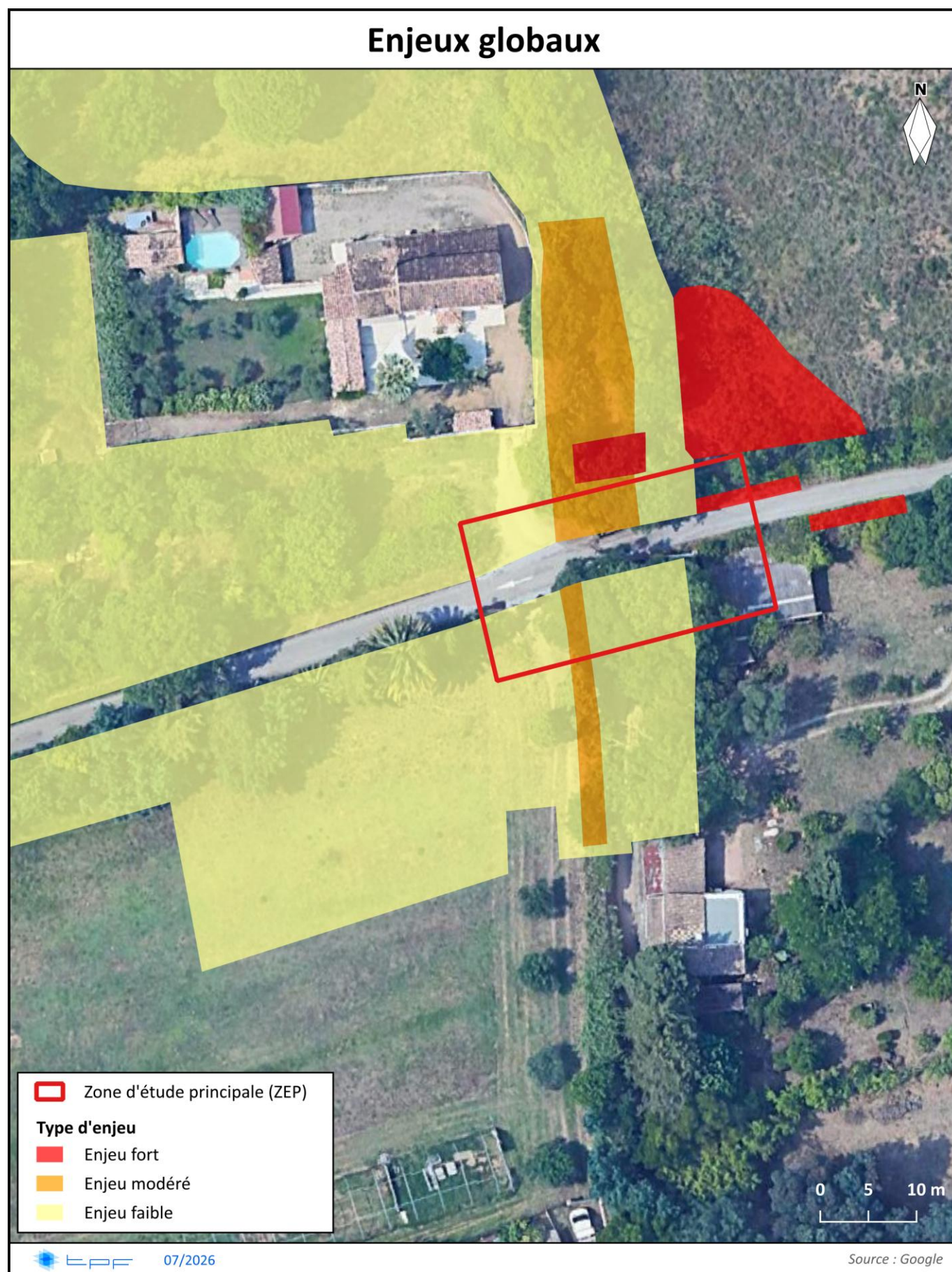


Figure 25 : Cartographie des zones à enjeu

VI.4 - RECOMMANDATIONS

VI.4.1 - INVENTAIRES COMPLEMENTAIRES

Pour la Flore, la réalisation d'un inventaire complémentaire n'apparaît pas nécessaire au regard des caractéristiques du projet, de son emprise réduite et des enjeux identifiés sur le site. Les éléments recueillis lors des prospections sont considérés comme suffisants pour apprécier les enjeux floristiques et définir, le cas échéant, les mesures de précaution adaptées.

Pour la Faune, bien que plusieurs espèces à enjeu notable de la bibliographie soient potentiellement présentes, au vu de l'emprise réduite du projet, celui-ci n'aura que peu d'impact sur ces espèces à condition que les préconisations suivantes soient respectées.

VI.4.2 - PRECONISATIONS

Au regard des potentialités et des espèces observées, des préconisations peuvent d'ores et déjà être recommandées :

- **Respect du calendrier écologique** : La période de démarrage des travaux devra respecter le calendrier phénologique des espèces ci-dessous (période recommandée : Septembre/Octobre) ;

Tableau 10 : Calendrier phénologique en fonction des taxons

Enjeux	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Flore												
Avifaune												
Amphibiens												
Reptiles												
Insectes												

	Sensibilité faible
	Sensibilité moyenne
	Sensibilité forte

- **Préservation de la Canne de Fréjus (*Arundo donaciformis*)** : La station identifiée en limite d'emprise devra être strictement évitée et mise en défens avant le démarrage des travaux par un balisage robuste et clairement identifiable. Aucun terrassement, circulation d'engins, dépôt de matériaux ou stockage ne devra être réalisé au droit de la station ni à proximité immédiate de celle-ci. Une attention particulière devra être portée au système rhizomateux de l'espèce, susceptible de s'étendre au-delà des chaumes visibles. Le balisage devra être validé sur site par un écologue avant intervention et maintenu pendant toute la durée du chantier ;
- **Gestion des espèces végétales envahissantes** : Éviter la dispersion de fragments végétatifs lors des travaux ; limiter les mouvements de terres ; ne pas réutiliser sur d'autres sites des matériaux issus de zones colonisées ; nettoyer les engins si nécessaire avant la sortie du site. La **Canne de Provence (*Arundo donax*)** pouvant être présente en mélange ou en contact direct avec la Canne de Fréjus, aucune opération de coupe, d'arrachage ou de dessouchage ne devra être engagée dans ces peuplements sans identification préalable des individus par un botaniste ou un écologue compétent. En cas de doute sur la détermination, l'ensemble du massif devra être considéré comme une zone sensible et maintenu hors emprise des travaux.
- **Balisage strict de la zone de chantier** : La zone de chantier devra être balisée et aucun débordement en dehors ne pourra être effectué (stockage, circulation d'engins, dépôts temporaires) ;
- **Installations des bases vie** : Les zones de base vie devront être implantées en dehors des secteurs présentant des enjeux écologiques notables, notamment des zones de présence avérée de la **Canne de**

Fréjus. Les secteurs colonisés par des espèces envahissantes devront également être évités afin de limiter le risque de perturbation ou de dissémination dans le milieu ;

- **Remise en état en fin de chantier** : Les zones temporairement dégradées seront remises en état avec, si besoin, une revégétalisation du site à l'aide d'espèces locales adaptées au contexte méditerranéen. L'introduction d'espèces ornementales exotiques sera proscrite ;
- **Protection du cours d'eau** : Lors de la phase chantier, les mesures nécessaires pour préserver le cours d'eau seront mises en place (bâches étanches, kits anti-pollution, interdiction de déverser ou de rejeter les eaux de chantier dans le cours d'eau...).